



RAPPORT D'ACTIVITÉ

SERVICES DU CONSEIL GENERAL DU CANTAL

EDITION 2005



OUVERTURE ECONOMIE CULTURE ENVIRONNEMENT TRANSPORT TOURISME SOCIAL



EDITO

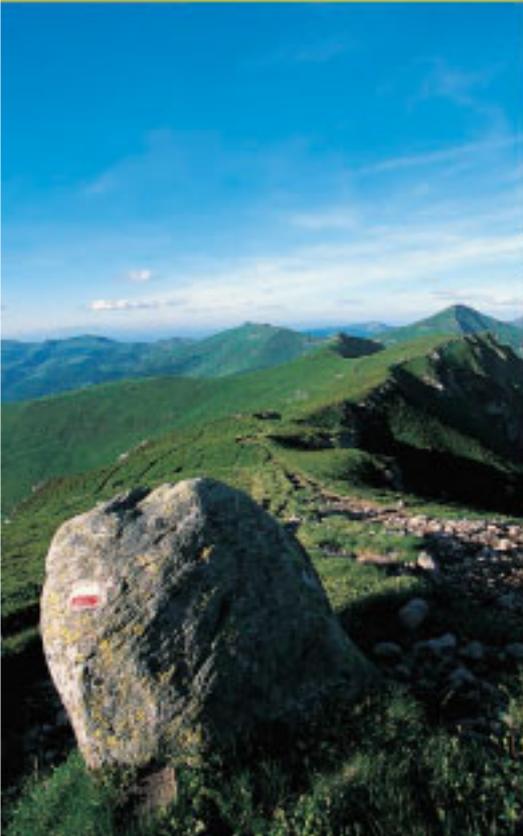
Le rapport d'activité permet d'abord de rendre compte des actions conduites par le Conseil Général. Il témoigne aussi de la vie même de notre collectivité, de son dynamisme, de ses difficultés, de ses choix.

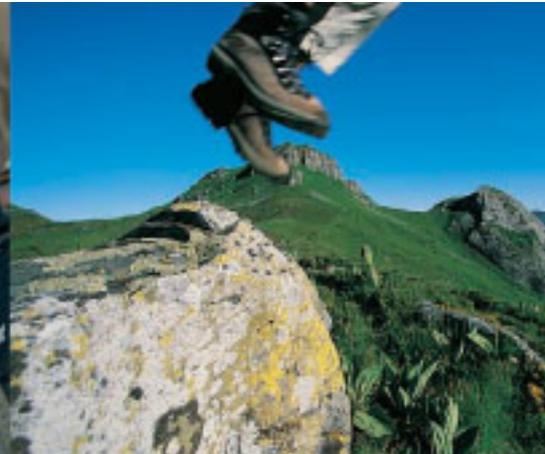
Jamais sans doute depuis 1982, le Conseil Général n'a eu à faire face à une évolution aussi forte que celle ouverte par la loi d'août 2004. Les modifications du périmètre de l'action départementale qui sont engagées, dessinent les contours du nouveau visage de notre collectivité pour les vingt ans qui viennent. Si l'échelon départemental sort plutôt renforcé de la nouvelle donne institutionnelle, son champ de compétence qui ne cesse de s'élargir pour recouvrir pratiquement tous les domaines de l'action publique, appelle des orientations stratégiques fortes.

Le Conseil Général a construit au fil des années une politique de développement conciliant son rôle d'échelon de solidarité tout en marquant sa volonté de participer toujours plus activement à la dynamique économique. La présentation par grands objectifs de l'ensemble des actions mises en œuvre au cours de l'année écoulée et des moyens qui leur sont affectés, doit permettre de rendre plus lisible notre action. Le nombre et la qualité des informations données permettent d'ailleurs de mesurer l'importance du travail accompli par le personnel départemental.

Le Plan d'Action Départemental favorise la proximité, l'écoute, la réactivité et l'efficacité. Il s'appuie aussi sur des projets concourant à l'ouverture du Cantal et à l'accueil de nouveaux cantaliens. Il témoigne enfin de la différence d'approche que notre échelon peut offrir en termes de service.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL,
Vincent DESCOEUR





SOMMAIRE

P4 REGARDS SUR 2005

P6 L'INSTITUTION DEPARTEMENTALE

Les élus - le Cabinet
La Direction Générale des Services
Les moyens financiers
Les moyens supports :
Service des Assemblées, Bureau de la logistique et des achats, Service des bâtiments départementaux, Direction des systèmes d'information, des nouvelles technologies et de la modernisation, Service des Affaires Juridiques et des Marchés
Les moyens humains

P12 SOLIDARITE ET FAMILLE

- L'aide sociale aux handicapés
- L'aide sociale aux personnes âgées
- Les actions d'insertion
- L'aide sociale à l'enfance
- La prévention sanitaire et protection maternelle et infantile
- Le service social départemental

P15 OUVERTURE DU TERRITOIRE

- Le désenclavement numérique
- Le réseau routier
- La desserte aérienne

P18 EDUCATION ET FORMATION

- Les collèges
- Les autres interventions en matière d'éducation
- Les transports scolaires

P20 ECONOMIE ET EMPLOI

- l'agriculture
- l'industrie, le commerce, l'artisanat
- le tourisme

P24 ENVIRONNEMENT

- l'environnement
- le Laboratoire Départemental

P26 CADRE DE VIE

- L'accompagnement des territoires
- Les lignes régulières de transports
- La culture
- La Médiathèque Départementale
- Les Archives Départementales
- Le sport
- La vie quotidienne : le SDIS

P30 LA DECENTRALISATION

P31 PLAN D'ACTION DEPARTEMENTALE



R E G A R D S



JANVIER

Journées découverte de la Station du Lioran pour les collégiens

Cérémonie de vœux au monde sportif et remise d'une dotation aux sportifs cantaliens

Lancement des petits déjeuners économiques

Mise en place des nouvelles aides au commerce et à l'artisanat

FEVRIER

Inauguration du Tunnel de Saint-Amandin

Signature de la Convention en faveur du développement de l'Artisanat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cantal

Le Cantal au Salon International de l'Agriculture à Paris

MARS

Validation des conventions de mise à disposition provisoire des services transférés au Département dans le cadre de la décentralisation

Signature de la Charte pour le Sport

1^{er} déplacement de Thierry BRETON en qualité de Ministre à Aurillac

Lancement des réunions relatives au Fonds d'Équipement des Communes : moment privilégié de rencontre avec l'ensemble des Maires

1^{er} numéro du Canta'lien : bulletin d'information mensuel interne du Conseil Général

AVRIL

Inauguration du Parapluie à Naucelles : lieu de création artistique

Arrivée de l'ADSL à SAIGNES : le déploiement du haut débit dans l'ensemble du Département est en marche, les services en ligne suivent

Les lectures d'archives connaissent un succès grandissant

MAI

Exposition du Conseil Général des jeunes dans l'atrium de l'Hôtel du Département

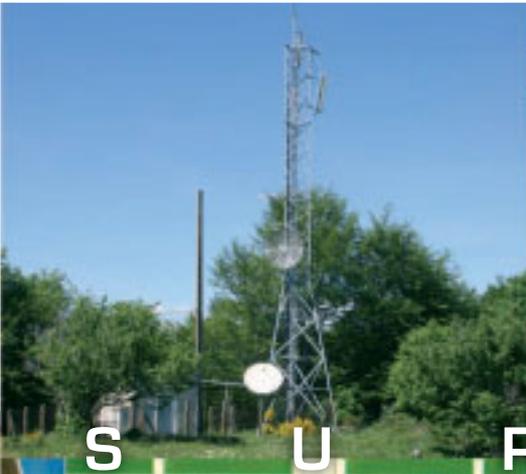
Salon du livre de jeunesse à Murat

Signature des premiers projets de territoire 2^{ème} génération : Saint-Flour et Saint-Mamet

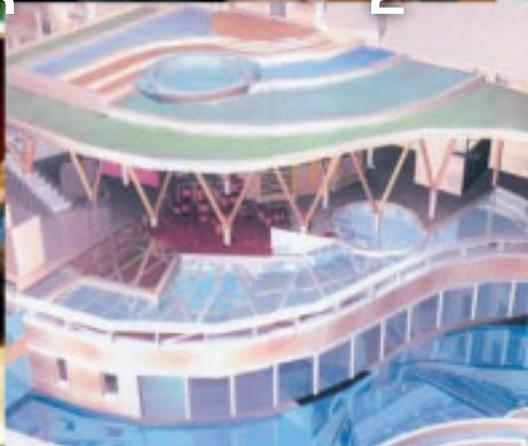
JUIN

Accueil à l'Hôtel du Département de Nicolas SARKOZY, Ministre d'Etat, Ministre de l'intérieur et de l'Aménagement du Territoire, sur le thème des services publics en milieu rural

Réforme des aides au tourisme pour renforcer encore le professionnalisme de ce secteur d'activité essentiel à l'économie cantalienne



S U R 2 0 0 5



JUILLET

Le relais de téléphonie mobile de JABRUN est activé après celui de CONDAT : le plan départemental de résorption des zones blanches d'un montant de 4 millions d'euros se déroule conformément au calendrier
Installation d'un centre d'appel à Aurillac : Percall

AOUT

La XX^{ème} édition d'ECLAT et du Festival des Mondes Croisés à Murat : le Cantal propose une offre d'animation culturelle riche et variée

SEPTEMBRE

Brice HORTEFEUX, Ministre Délégué à l'Aménagement du Territoire inaugure la Maison des Services de Murat, avec une offre d'e-administration
La rentrée scolaire des TOS s'effectue sous la responsabilité du Président du Conseil Général

OCTOBRE

Pose du parchemin dans le mur d'enceinte de la Maison de Site au Puy Mary
Après l'augmentation du capital de la SEM de Chaudes-Aigues et la validation de l'Avant-Projet Sommaire, l'engagement du Conseil Général dans le cadre du projet de restructuration de l'établissement thermal se concrétise par l'accession à la Présidence de Vincent Descoeur

NOVEMBRE

Le projet de développement de la station du Lioran est validé en séance plénière
Orientations budgétaires volontaristes du Conseil Général pour affirmer le rôle de collectivité de proximité auprès de chaque cantalien

DECEMBRE

Budget 2006 : pour faire face à l'ambition départementale une évolution modérée de la fiscalité est nécessaire
Les 100 ans du Lioran



L'INSTITUTION DEPARTEMENTALE

Le Conseil Général chaque jour à vos côtés

Les lois de décentralisation ont attribué aux Conseils Généraux des compétences essentielles : action sociale, collèges, transports scolaires, voirie, ... Mais le Conseil Général du Cantal s'investit bien au-delà et de façon volontaire dans de nombreux domaines de la vie quotidienne. Il attache une attention particulière à l'ouverture du Cantal et à l'accueil de nouveaux cantaliens.



L' ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

Organe délibérant du département, elle est formée de la réunion des 27 conseillers généraux, élus au suffrage universel direct pour 6 ans. Les conseillers généraux se réunissent au moins une fois par trimestre sur convocation du Président. Ces séances sont publiques. L'Assemblée vote en particulier le budget, acte essentiel de la vie de la collectivité, qui lui donne les moyens de sa politique.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil Général élit pour trois ans, en son sein, son Président.

M. Vincent DESCOEUR a été réélu Président le 1^{er} avril 2004.

Responsable de l'exécutif, le Président convoque l'Assemblée, fixe son ordre du jour, préside les séances et organise les débats. Il est chargé de préparer et d'exécuter les délibérations du Conseil Général et les décisions de la Commission Permanente.

LA COMMISSION PERMANENTE

Le Conseil Général fixe le nombre des vice-présidents et des membres de la Commission Permanente. Elle est composée dans le Cantal de l'ensemble des conseillers généraux. Présidée par le Président du Conseil Général, la Commission Permanente applique les décisions de l'Assemblée Départementale.

Le Président du Conseil Général :	M. Vincent DESCOEUR
Premier Vice-Président :	M. Henri BARTHELEMY
Deuxième Vice-Président :	M. Gérard LEYMONIE
Troisième Vice-Président :	M. Bernard DELCROS
Quatrième Vice-Président :	M. Michel LAFON
Cinquième Vice-Président :	M. François VERMANDE
Sixième Vice-Président :	M. Louis-Jacques LIANDIER
Septième Vice-Président :	M. Louis GALTIER
Huitième Vice-Président :	M. Jean-Yves BONY

et les 18 Membres :

Mme Madeleine BAUMGARTNER, MM. Roger BESSE, Alain CALMETTE, Daniel CHEVALEYRE, Louis CLAVILIER, Yves DEBORD, Charles DELAMAIDE, Jean-Pierre DELPONT, Bruno FAURE, Pierre FOUILLADE, Pierre JARLIER, Michel LEHOURS, Christian LEOTY, Jacques MARKARIAN, Alain MARLEIX, Christian MEINIEL, Jacques MEZARD, Jean-Claude WALCHLI.

LES COMMISSIONS STATUTAIRES

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

PRÉSIDENT :
M. Le Président du Conseil Général ou son représentant, M. VERMANDE

5 MEMBRES TITULAIRES :
MM. BARTHELEMY - CLAVILIER - LEHOURS - MEINIEL - LIANDIER

5 MEMBRES SUPPLÉANTS :
MM. LAFON - LEYMONIE - MARKARIAN - WALCHLI - DELPONT

COMMISSION D'OUVREMENT DES PLIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC :

PRÉSIDENT :
M. Le Président du Conseil Général ou son représentant M. VERMANDE

5 MEMBRES TITULAIRES :
MM. BARTHELEMY - DEBORD - LIANDIER - MARKARIAN - MEINIEL

5 MEMBRES SUPPLÉANTS :
MM. LEYMONIE - CALMETTE - FAURE - LEHOURS - JARLIER

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE :

6 MEMBRES TITULAIRES :
MM. GALTIER - LEYMONIE - CLAVILIER - JARLIER - FOUILLADE - CALMETTE

6 MEMBRES en liste complémentaire :
MM. LEHOURS - LAFON - BARTHELEMY - WALCHLI - MEZARD - CHEVALEYRE

LES COMMISSIONS ORGANIQUES

L'Assemblée s'organise en commissions spécialisées. Avant les réunions du Conseil Général, chaque commission examine les dossiers relevant de son domaine, émet des propositions et désigne un rapporteur chargé d'en faire la synthèse et de présenter le rapport à soumettre au vote de l'Assemblée. Chaque conseiller général est membre d'une commission, le Président du Conseil Général, étant quant à lui membre de droit de toutes.

1^{ère} COMMISSION

FINANCES ET ADMINISTRATION

PRÉSIDENT :
M. Henri BARTHELEMY

VICE-PRESIDENTS :
M. Louis-Jacques LIANDIER,
M. Louis GALTIER

MEMBRES :
MM. Roger BESSE, Jean-Pierre
DELPONT, Pierre JARLIER, Jacques
MARKARIAN, Jacques MEZARD,
Jean-Claude WALCHLI

2^{ème} COMMISSION

ÉQUIPEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PRÉSIDENT :
M. Gérard LEYMONIE

VICE-PRESIDENTS :
M. Yves DEBORD,
M. Jean-Yves BONY

MEMBRES :
MM. Daniel CHEVALEYRE,
Louis CLAVILIER, Bruno FAURE,
Pierre FOUILLADE, Christian LEOTY,
Alain MARLEIX

3^{ème} COMMISSION

SOLIDARITE - JEUNESSE SERVICES

PRÉSIDENT :
M. Michel LAFON

VICE-PRESIDENTS :
M. Charles DELAMAIDE,
M. François VERMANDE

MEMBRES :
Mme Madeleine BAUMGARTNER,
MM. Alain CALMETTE, Bernard
DELCROS, Michel LEHOURS,
Christian MEINIEL

LE CABINET ET LA COMMUNICATION

Placé sous l'autorité directe du Président du Conseil Général, le Directeur de Cabinet dirige et coordonne l'ensemble des activités d'une équipe de 11 personnes. Il est personnellement chargé de traiter les affaires réservées et de gérer le planning du Président. Il exerce ses fonctions en relation directe avec les élus et l'ensemble des partenaires et des interlocuteurs du Conseil Général. Il travaille en collaboration directe avec le Directeur Général des Services pour la mise en œuvre des décisions de l'Exécutif Départemental. Les activités du Cabinet s'ordonnent autour de trois domaines principaux :

Administration générale :

Une chargée de mission gère le suivi du planning du Président, les crédits du Cabinet ainsi que l'organisation des manifestations, expositions ou réceptions que le Conseil Général accueille dans l'atrium de l'Hôtel du Département. Un autre Chargé de mission assure plus particulièrement la rédaction de notes de synthèses, éditoriaux, courriers et participe à la communication institutionnelle.

Interventions et secours d'urgence :

Une chargée de mission traite et assure le suivi des interventions et des demandes d'aide financière au titre du secours d'urgence. Le montant des crédits « secours d'urgence » pour 2005 s'élève à 54 956,63 €. 269 demandes d'aide financière ont été examinées et 195 dossiers ont fait l'objet d'une décision favorable. Le montant moyen de l'aide attribuée par bénéficiaire est de 281,82 €.

La communication :

Ce service a pour objectif principal l'information de la population sur les politiques mises en œuvre par le Conseil Général. En étroite collaboration avec le Directeur de Cabinet, la chargée de mission participe à la réalisation de la revue d'information « CANTAL AVENIR » (70 000 exemplaires) diffusée auprès de tous les foyers cantaliens. Elle prépare les campagnes d'affichage mises en place dans les abribus du département sur des thèmes en lien avec l'actualité, l'activité et les compétences du Conseil Général. Elle veille à la présence du Conseil Général dans les opérations médiatiques et de partenariat (utilisation du logo sur tous supports de communication et sur le terrain : banderoles, panneaux ; dotations en tenues sportives et trophées...) et par la réservation d'espaces publicitaires dans différentes publications départementales, régionales et nationales. En collaboration avec les Services, elle assure un rôle d'écoute, de conseil et de suivi de toutes les opérations de communication du Conseil Général. En 2005, les dépenses mandatées sont de 94 024,49 € pour les opérations de relations publiques, 113 756,98 € pour les travaux d'impression, 7 868,76 € pour les prestations touchant à l'image du Cantal, 25 822,74 € pour la communication événementielle et 39 971,45 € au titre de la Charte départementale pour le développement du Sport. Une attachée de presse a été recrutée en août 2005. Elle a pour mission le suivi des relations presse, la réalisation de dossiers et l'organisation des conférences de presse. Elle assure également une veille médiatique ainsi que la diffusion de l'information sur le site Internet du Conseil Général.

CONSEIL GENERAL DES JEUNES



Créé en septembre 2003, le Conseil Général des Jeunes propose à des collégiens, élus au sein de chaque établissement du département, de participer de façon effective à la vie locale. Deuxième année du mandat des conseillers généraux juniors, l'année 2005 a été marquée par la réalisation, couronnée de succès, des projets élaborés l'année précédente au sein des trois commissions : opération de découverte de la station du Lioran en janvier, exposition photos « regards croisés sur le Cantal » en mai, et rando-nature pour tous en juin. A l'issue de la rentrée 2005, l'assemblée départementale junior a été entièrement renouvelée après de nouvelles élections dans l'ensemble des collèges du département.



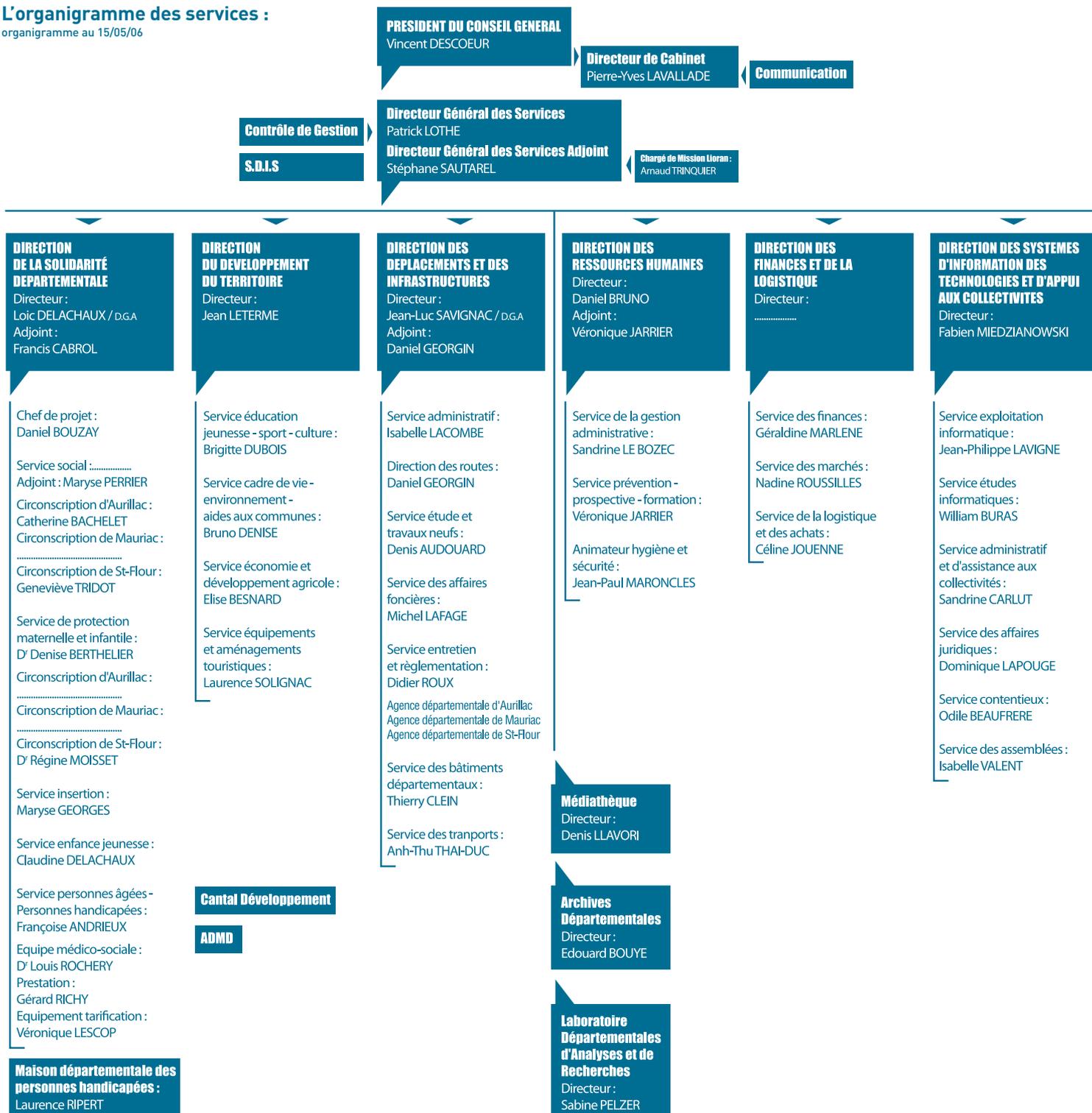
LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES



La Direction Générale des Services a la responsabilité de l'ensemble de l'administration départementale. Elle est assurée par Patrick LOTHE qui dirige les services placés sous l'autorité du Président du Conseil Général. Il coordonne l'activité des services avec le concours des DGA et du Comité de Direction constitué de l'ensemble des Directeurs. Son rôle est de préparer et d'exécuter les décisions de l'Assemblée, d'assurer le pilotage de l'administration départementale et de veiller à son adaptation.

L'organigramme des services :

organigramme au 15/05/06



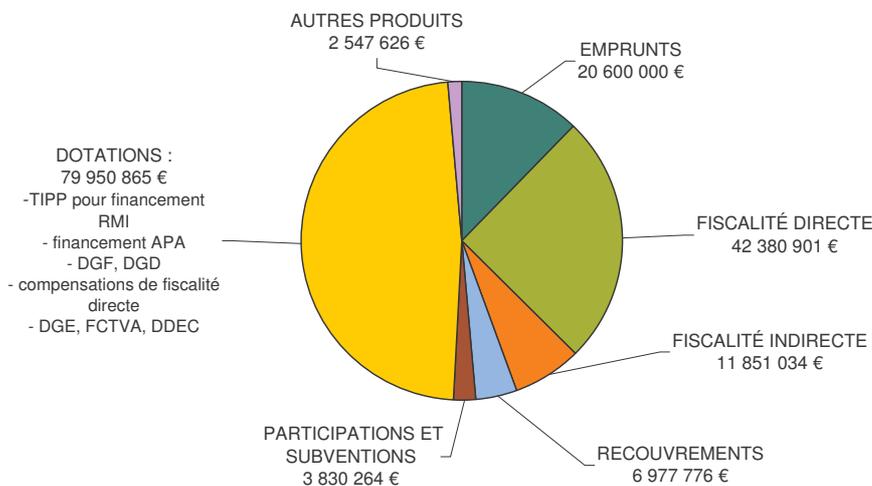
LES MOYENS FINANCIERS

Pour 2005, les 25 321 mandats émis se traduisent par un volume global de dépenses réelles de 174 millions d'euros. Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est de 92,3 %, légèrement inférieur à celui de 2004 (93,2 %). Les dépenses d'investissement hors remboursement d'emprunt se sont élevées à 40 182 796 €. Le taux d'exécution global de la section d'investissement (56,1 %) est également inférieur à celui de 2004 (61,7 %). Les 3 743 titres de recettes représentent 168 138 466 € en crédits réels, hors reprise des résultats (compte 1068) dont 132 770 763 € comptabilisés en section de fonctionnement.

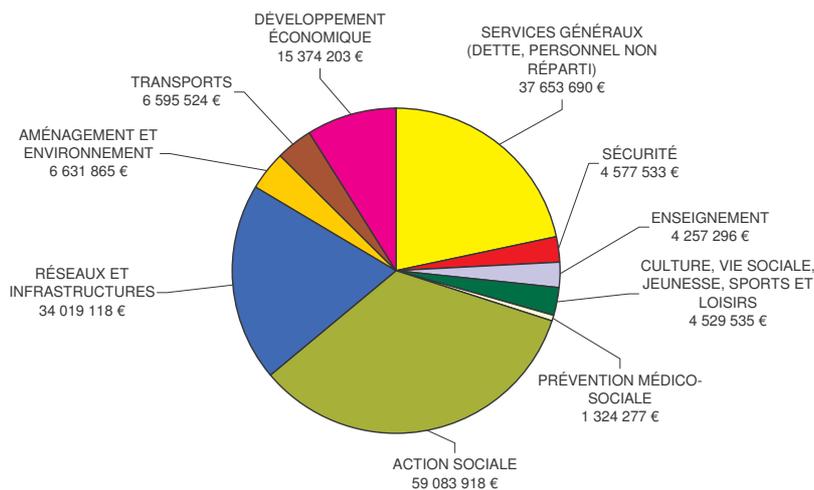
Les recettes :

Incluant les dotations (DGD, DGF), les compensations de fiscalité directe, la participation au financement de l'APA, les concours provenant de l'État représentent 46 % des ressources de fonctionnement du Département soit 61 227 023 € contre 59 040 524 € en 2004. Cette hausse en valeur absolue s'explique par la revalorisation de l'attribution revenant au département au titre du financement de l'APA (7,3 millions contre 4,9 millions en 2004 du fait de la régularisation sur exercice 2004 et de l'attribution annuelle 2005) et le léger tassement constaté de la DGF s'explique par le transfert d'une partie de cette dotation vers la taxe sur les conventions d'assurance. La TIPP, permettant d'assurer le financement du transfert du RMI au Département, est comptabilisée comme un élément de la fiscalité indirecte. La fiscalité directe représente un tiers des recettes de fonctionnement.

RECETTES



DEPENSES



	2002	2003	2004	2005
Subvention d'équipement	8 793 375 €	9 266 221 €	12 517 481 €	13 446 685 €
Investissements directs	31 648 890 €	30 820 075 €	27 817 723 €	26 736 111 €
Equipements bruts	40 442 265 €	40 086 297 €	40 335 204 €	40 182 796 €
	2002	2003	2004	2005
Encours au 31 /12	84 771 246 €	84 997 816 €	92 879 192 €	87 999 539 €
Epargne brute	18 953 265 €	24 604 618 €	20 758 276 €	24 597 349 €
Capacité de désendettement	4,47	3,45	4,47	3,58

Les dépenses :

L'augmentation de 6,6 % des dépenses de fonctionnement reflète une hausse des interventions du Département dans les domaines de la culture (+ 22 %), du sport (+ 8 %), de l'aménagement et de l'environnement (+11 %), de l'agriculture (+ 33%), de l'économie (+ 15 %), mais également une hausse des dépenses d'entretien et de fournitures relatives à la voirie (+ 16 %). Action sociale et prévention médico-sociale représentent 50 % des dépenses de fonctionnement du Conseil Général en 2005 contre 53 % en 2004. En dépit de charges de fonctionnement plus lourdes, le Département poursuit son effort en matière d'équipements. Ainsi après une très forte progression en 2002, les dépenses d'équipements bruts dépassent les 40 millions d'euros depuis 2003 grâce à la forte progression des concours du Département aux équipements.

Dépenses d'équipement par habitant

2004 : 268,33 € / 2005 : 261,49 €

Dépenses de fonctionnement par habitant

2004 : 678,84 € / 2005 : 717,43 €

Produit des impôts «ménages» par habitant (taxes foncières, taxe d'habitation)

2004 : 156,19 € / 2005 : 162,08 €

Produit des impositions directes par habitant (impôts ménages, taxe professionnelle)

2004 : 272,06 € / 2005 : 281,08 €

Encours dette propre par habitant

2004 : 616,00 € / 2005 : 588,59 €

Population : 150 778



SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES MARCHÉS

Le Service des Affaires Juridiques et des Marchés comportait en 2005 deux cellules, la cellule « marchés » et la cellule « juridique ». Elles constituent désormais chacune un service à part entière. La cellule « marchés » intervient à tous les stades des procédures formalisées et, à partir d'un montant d'opération de 50 000 euros, prend une part active dans la procédure (validation du dossier, réception des offres et ouverture des plis avec le service gestionnaire). Elle a donc eu à connaître 43 dossiers en 2005, ce qui a nécessité 22 réunions de la Commission d'Appel d'Offres (CAO). La cellule « affaires juridiques » est consultée pour avis sur différents dossiers, contrats ou conventions, et pour la mise en œuvre de Délégation de Service Public (DSP). Elle intervient en outre dans les contentieux, soit directement (rédaction de 37 mémoires en 2005 pour des affaires portées devant le Tribunal Administratif de Clermont-Fd) soit avec l'aide d'un avocat (8 dossiers en 2005) et la veille juridique. Le service assure enfin la coordination de la gestion des dossiers d'assurances et participe aux travaux de différents groupes de travail : décentralisation ; fiches de postes...

SERVICE DES ASSEMBLÉES

Le Service des Assemblées a pour mission d'organiser les réunions du Conseil Général et de la Commission Permanente : convocations aux réunions, préparation et suivi, rédaction du procès-verbal intégral des délibérations du Conseil Général et du compte-rendu des délibérations du Conseil Général et de la Commission Permanente, publication du recueil des actes administratifs. En 2005, le Conseil Général s'est réuni en séance plénière aux dates suivantes : 18 mars, 17 juin, 30 septembre, 4 novembre et 15-16 décembre. Au cours de ces réunions, 88 rapports ont été examinés. La Commission Permanente du Conseil Général s'est réunie dix fois et a procédé à l'examen de 721 affaires, en application des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Général. En vertu de l'article L.3123-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque élu a droit à la formation, prise en charge par la Collectivité et gérée par le Service des Assemblées. Par ailleurs, les états de frais des Conseillers Généraux sont centralisés et traités en vue du paiement des indemnités de déplacements en application de l'article L.3123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. De même, le Service des Assemblées assure le suivi des désignations des Conseillers Généraux appelés à représenter le Conseil Général au sein des commissions et organismes divers et la gestion des mandats spéciaux. D'autre part, il assure en collaboration avec le Cabinet du Président les désignations directes du Président.

BUREAU DE LA LOGISTIQUE ET DES ACHATS

Le Bureau de la Logistique et des Achats, intégré à la Direction des Moyens Internes et des Finances, comprend deux entités : la Cellule Courrier-Accueil-Logistique et la Cellule Achats. Il a en charge les questions d'intendance : la gestion du courrier et de l'accueil de l'Hôtel du Département, la logistique générale (en liaison avec le Service des Bâtiments), l'acquisition et la gestion des fournitures courantes, des véhicules, du mobilier administratif et la mise en œuvre des prestations transversales nécessaires au fonctionnement quotidien de l'ensemble des services du Département. En 2005, l'effort de rationalisation, entamé l'année précédente, s'est poursuivi et amplifié. Un comptage de l'ensemble du courrier (arrivée et départ) a été mis en place, destiné à permettre l'établissement de statistiques mensuelles (volume et coût d'affranchissement par service). Pour les questions logistiques liées aux réceptions organisées par le Cabinet et nécessitant la présence de personnel, un planning de permanence sur trois semaines a été établi. En ce qui concerne la gestion des véhicules de service, l'année 2005 a vu la montée en puissance des demandes de réservation et l'utilisation quotidienne du logiciel installé à cet effet l'année précédente. D'autre part, des navettes vers les services du Département situés sur l'ensemble du territoire du Cantal (hors Aurillac) ont été instaurées pour permettre la livraison de fournitures diverses préparées et conditionnées préalablement par la Cellule Achats. Enfin, l'unité Accueil a pris en charge et effectue le suivi de l'affichage public réglementaire. L'effort de formalisation des procédures d'achat a été poursuivi dans le cadre de la réglementation relative aux marchés publics et dans un souci constant de cohérence et de lisibilité. L'élaboration et le suivi comptable du marché de gardiennage des bâtiments et du marché de nettoyage courant des locaux, relevant jusque-là de la compétence du Service des Bâtiments, sont désormais assurés par la Cellule Achats.

SERVICE DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

L'année 2005 a connu l'achèvement de plusieurs grosses opérations :

- l'extension des archives départementales à Aurillac qui conduit à la création d'une salle de lecture, d'une salle d'accueil et autres locaux d'utilité pour 220 m²,
- la clôture du programme pluriannuel de travaux sur le site de l'I.U.F.M. d'Aurillac initié en 2001 et dont l'aboutissement a conduit à la réhabilitation des 1^{er} et 2^{ème} étages, et des 2 niveaux de rez-de-chaussée.

D'autres opérations conséquentes se poursuivent telle que la construction de la Maison du Site du Pas de Peyrols qui devrait s'achever en 2006.

En marge de ces opérations lancées, de nouveaux programmes ont été initiés dont les principaux sont :

- la réhabilitation des bureaux situés rue Marie Maurel pour accueillir les services sociaux,
- la création de la Maison du Handicap,
- la réhabilitation et l'aménagement de l'I.U.F.M. d'Aurillac pour l'école annexe et le 3^{ème} étage du bâtiment.

Enfin, d'autres projets, comme le Pôle Cheval, sont encore au stade de la définition du besoin.

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION, DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET DE LA MODERNISATION

La Direction des Systèmes d'Information, des Nouvelles Technologies et de la Modernisation a en charge l'informatisation des services internes du Département, mais également le développement des Nouvelles Technologies sur le Territoire (voir p.16). Un nouveau schéma directeur 2006-2007 a été établi courant 2005. Outre la gestion quotidienne et les évolutions techniques perpétuelles du Système d'Information (téléphonie, serveurs, réseaux, pc, ...) assurées par le Service Exploitation Informatique et Reprographie, divers projets sont mis en œuvre : renouvellement et acquisitions de 80 PC permettant notamment le déploiement optimal du progiciel Gédélibération ; mise en place de copieurs numériques et d'imprimantes rationalisant les coûts en consommables, renouvellement de serveurs, lancement du projet « Intracité », structuration du réseau pour appréhender la décentralisation.

Les nouveaux projets conduits au cours de l'année 2005 concernent des développements internes tels que : gestion des données provenant des collèges, gestion des ouvrages d'art, gestion des aides aux entreprises. Un progiciel dédié à la gestion du service chargé de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RMI a été intégré. Il constitue un véritable outil de pilotage de l'action du Conseil Général dans ce domaine. Les plus gros chantiers entrepris cette année ont concerné les délaissés de routes, l'intranet départemental et les diverses applications de gestion des services sociaux tels que les prestations personnes âgées et/ou handicapées et le Service Enfance Jeunesse. Les chantiers « Ressources Humaines » ont nécessité de nombreux développements de même que la préparation à la mise en place de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. L'intégration au logiciel Dipôle des nouveaux modules permettant l'analyse de l'eau (activité transférée de la DDASS au laboratoire) a aussi été menée à bien. Le projet de numérisation des archives a été adopté, la définition des spécifications est en cours. La consultation pour la création d'une Base Documentaire Départementale, pilotée par la Médiathèque départementale, accessible via Internet, est lancée. Son nom de baptême est CEDRIC.



LES MOYENS HUMAINS

Le Conseil Général, avec un effectif de 500 agents en incluant les 87 assistantes familiales, a un impact fort dans le tissu économique et social du Cantal. Avec la décentralisation, il deviendra l'un des tout premiers employeurs du département avec une implantation sur l'ensemble du territoire cantalien : plus de la moitié de son effectif sera basée en dehors d'Aurillac. Les besoins en moyens humains et en compétences de plus en plus spécifiques vont encore s'accroître.

Le Conseil Général s'est donc engagé dans l'élaboration d'une politique de ressources humaines qui puisse à la fois « fidéliser » les agents en place, attirer de nouveaux personnels, recruter de jeunes diplômés, mais aussi développer les compétences individuelles et collectives de son effectif pour toujours mieux répondre aux besoins des Cantaliens, dans un contexte de ressources maîtrisées.

En 2005, suite aux départs en retraite, mutations ou créations de postes, il y a eu près de 40 nouveaux arrivants. A ce nombre, se rajoute celui des recrutements temporaires, une quinzaine, pour assurer des remplacements ou faire face à un accroissement temporaire d'activités dont près de la moitié sur des métiers spécifiques du type technicien de laboratoire ou assistant social. Dans le même temps, ce sont plus de 600 candidatures qui sont reçues et étudiées par an.

C'est pourquoi le Conseil Général a développé sa politique d'accueil de stagiaires en 2005, puisque ce sont 53 jeunes qui ont été accueillis par la Collectivité dans le cadre de leurs études afin de mieux faire connaître les métiers existant au sein de la Fonction Publique Territoriale et les besoins de la collectivité. En complément, le Conseil général va lancer en 2006 des actions d'informations auprès des collégiens et lycéens pour faire connaître la centaine de métiers déjà représentés dans la Collectivité et ainsi préparer l'avenir.

Lors du Conseil Général des 16 et 17 décembre 2004, la Collectivité s'est dotée d'un nouveau régime indemnitaire ayant pour objectif principal de renforcer l'attractivité de la collectivité, mais aussi de réduire les écarts existant entre les filières professionnelles, de valoriser les postes en fonction du niveau de responsabilités exercées. Sa mise en œuvre a été effective au 1^{er} janvier 2005. Son application ne pourra être complète qu'une fois les démarches de consolidation de l'évaluation des agents et de refonte des fiches de postes finalisées.

L'organisation de la Collectivité a été un sujet d'actualité dans tous les services durant l'année 2005, avec la volonté de développer un management participatif et d'accroître la communication interne. C'est ainsi qu'un journal interne : le Canta'lien, a vu le jour. D'autres actions ont également été développées : mise en place de boîtes à idées, pot d'accueil des nouveaux arrivants, livret d'accueil pour les personnes récemment recrutées. Un des autres groupes de travail a réfléchi lui sur la problématique de l'accueil des usagers et de la sécurité des agents : ses préconisations devraient donner leurs premiers effets concrets en 2006. Des réunions d'informations et un séminaire de l'encadrement ont été également organisés par la Direction générale, afin de permettre aux responsables hiérarchiques d'avoir une vision plus globale de l'activité de la Collectivité, de mutualiser leurs expériences et multiplier les échanges entre services. Toutes ces actions concourent aux mêmes objectifs de créer des synergies, de donner davantage de cohérence à l'action du Conseil Général et de se préparer aux enjeux liés à la phase II de la Décentralisation.

Un accent particulier a été donné cette année au développement de la formation continue, en particulier sur site avec notamment des stages spécifiques en direction des personnels d'accueil, des travailleurs sociaux ou des responsables d'encadrement. La formation s'inscrit dans la volonté de la collectivité de développer encore les compétences du personnel, de s'adapter aux nouvelles contraintes réglementaires et à l'évolution des besoins des Cantaliens.

Dans le même temps, la Collectivité s'est dotée d'outils de suivi de sa masse salariale et des temps d'activité consacrés à chacun de ses domaines d'intervention lui permettant de mieux gérer son budget de fonctionnement et de maîtriser son évolution. Ainsi, le Conseil Général poursuit une politique tendant à l'amélioration continue des compétences des agents, mais aussi du niveau des prestations servies aux cantaliens.

Quelques chiffres :

Effectifs au 01/01/06 :
357 agents titulaires,
53 agents non titulaires.

Les mouvements suivants ont été recensés en 2005 :
33 nouveaux recrutements (mutation, détachement, recrutement direct).
48 stagiaires scolaires reçus.
600 candidatures spontanées reçues.
21 avancements de grade et près de 190 avancements d'échelon.
1 mutation vers une autre collectivité, 2 mises en disponibilité, 1 fin de détachement et 4 départs à la retraite.

Formation :
1469 jours de formation réalisés en 2005 soit une moyenne de 3,58 jours par agent.

Relations sociales :
5 réunions des Commissions Administratives Paritaires
4 réunions du Comité Technique Paritaire.



SOLIDARITE ET FAMILLE

Le Conseil Général chaque jour à vos côtés

Les crédits consacrés aux actions sociales et de santé hors charges de personnel ont représenté en 2005 : 53 690 901 € en dépenses brutes de fonctionnement et 219 831 € en investissement.

L'AIDE SOCIALE AUX HANDICAPÉS :

Cette dotation de 12 155 698 € couvre la prise en charge par le budget départemental de l'accueil en établissement et de l'accompagnement des personnes handicapées ainsi que des prestations d'aide à domicile qui leur sont nécessaires. Le Conseil Général a également décidé de participer à la gestion du dispositif d'aide complémentaire créé par l'Etat à titre transitoire pour les personnes très lourdement handicapées vivant à domicile, dans l'attente de la mise en place de la prestation de compensation du handicap.

L'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGÉES :

Ces crédits qui s'élèvent à 22 694 547 €, permettent de soutenir les personnes âgées, à leur domicile ou en maisons de retraite. Ainsi 4 059 bénéficiaires percevaient l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) au 31 décembre 2005, (232 de plus qu'à la même date en 2004) ; soit près de 24 % des personnes âgées de 75 ans et plus. Les dépenses d'APA progressent entre 2004 et 2005 de 7,20 % à domicile, 8,65 % en établissement, soit un taux d'évolution globale de 7,72 % contre 11,38 % en 2004.

LES EQUIPEMENTS POUR LES HANDICAPES ET LES PERSONNES AGEES

Le Président du Conseil Général a autorisé, conjointement avec le Préfet, l'ouverture à MAURS et à MURAT de services d'accueil de jour pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. Il a par ailleurs autorisé la création d'une unité de vie et d'accueil de jour à temps partiel pour handicapés à MAURIAC et SAINT-FLOUR. Trois nouvelles unités de vie et d'accueil familial ont été mises en service à la fin de l'année 2005 (à ANGLARDS-de-SALERS, NEUVEGLISE, SAINT-SANTIN-DE-MAURS). Ces structures à caractère expérimental permettent de diversifier les réponses proposées à nos aînés et à leur famille.

LES ACTIONS D'INSERTION :

Elles s'élèvent au total à 8 742 745 €

Les aides au logement :

La responsabilité du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) a été transférée par l'Etat au Département à compter du 1^{er} janvier 2005. C'est désormais un fonds unique, auquel de nombreux partenaires continuent à contribuer et qui revêt plusieurs volets :

- L'aide à l'accès et au maintien dans le logement : en 2005, 487 ménages ont été aidés pour une contribution du Département de 293 000 €.
- L'aide aux impayés d'énergie : 1 320 dossiers concernant 1 112 ménages ont fait l'objet d'une décision positive, pour une contribution du Département de 104 000 €.
- Les remises de dettes sur des factures d'eau ont concerné 55 ménages.
- Les remises de dettes téléphoniques ont bénéficié à 9 ménages.



Mise en œuvre du revenu minimum d'insertion :

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le Département dispose du pilotage intégral du revenu minimum d'insertion tant pour la gestion de l'allocation (dont le paiement est assuré conventionnellement par la CAF et la MSA) que pour la définition de la politique départementale d'insertion à conduire. Pour mettre en œuvre ces actions, il s'appuie en particulier sur des chantiers d'insertion et deux types de contrat : le revenu minimum d'activité (CI-RMA), passé avec des entreprises du secteur marchand et le contrat d'avenir, instauré par la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et qui intéresse les employeurs publics et associatifs.

Au cours de l'année 2005, 6 858 172 € d'allocation RMI et d'aides aux employeurs signataires de CI-RMA ont été versés.

Les contrats d'insertion portent sur des actions d'accompagnement social, de formation ou d'insertion professionnelle, de santé, ou sont relatives au logement et à la lutte contre l'illettrisme. Le volet formation et insertion professionnelle a mobilisé 60 % des crédits d'insertion. Il a fait l'objet d'une demande de concours auprès du Fonds Social Européen objectif 3.

L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE :

Pour l'exercice de ses missions d'aide sociale à l'enfance, le Service Enfance Jeunesse s'est appuyé sur un service de placement familial en gestion directe employant au 31 décembre 2005, 87 assistantes familiales, trois points d'accueil pour des droits de visite exercés en lieu neutre, des services privés conventionnés, des établissements habilités au titre de l'aide sociale à l'enfance, un lieu de vie, des structures relevant de l'Education Nationale, de l'éducation spécialisée, le foyer des jeunes travailleurs, des structures de soins, pour l'essentiel. Les crédits affectés à ces actions se sont élevés à 10 198 275 €.

571 demandes d'aide financière ont été traitées en 2005, soit une augmentation de 41,69 %.

Le nombre de mesures d'aide éducative administratives et judiciaires se stabilise pour un total de 534.

55 familles ont été aidées à titre éducatif par des techniciennes de l'intervention sociale et familiale (T.I.S.F.) dans l'année.

292 enfants sont placés en établissement ou en famille d'accueil au 31 décembre 2005. Ce nombre est en légère baisse (305 au 31 décembre 2004).

150 signalements d'enfant en danger ou en risque de l'être ont été traités en 2005 (en baisse par rapport aux 188 traités en 2004).

23 agréments en vue d'adoption ont été délivrés en 2005.

L'effort de formation des assistantes familiales du service s'est poursuivi en 2005 avec une formation pour un groupe de 15 assistantes familiales sur le thème de l'adolescence.

Enfin l'année 2005 est marquée par la mise en forme du second schéma départemental de protection de l'enfance conjoint avec la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et par son adoption par le Conseil Général.



Le RMI en quelques chiffres :

Au 31 décembre 2005, 2 014 foyers cantaliens bénéficient du RMI. 51 CI-RMA ont été signés en 2005, avec des employeurs du secteur marchand ; 106 contrats d'avenir avec des collectivités locales ou des associations, 3 042 contrats d'insertion ont été validés. 8 345 475 € de crédits.





Le développement social local : une nouvelle approche concernant tous les métiers.

Il s'agit d'offrir aux travailleurs sociaux des outils pour :

- développer leurs capacités d'expertise
- développer leurs connaissances partenariales
- mutualiser leurs pratiques de terrain.

L'objectif est de pouvoir prendre part aux politiques de développement local mises en place sur les territoires. Le travail en partenariat reste une démarche significative pour la mise en perspective de solutions très diverses répondant à des situations toujours spécifiques.

LA PREVENTION SANITAIRE ET PROTECTION MATERNELLE INFANTILE :

Protection maternelle et infantile

Les sages-femmes, infirmières et puéricultrices de PMI rencontrent dans les maternités la plupart des jeunes mamans (1 289 en 2005).

Quelques chiffres pour illustrer l'activité de la PMI dans le Cantal :

- 1 081 consultations de puériculture ;**
- 2 866 consultations médicales de nourrissons ;**
- 1 354 bilans de santé des 3-4 ans en écoles maternelles ;**
- 2 860 visites à domicile auprès des enfants ;**
- 267 visites à domicile assurées principalement par des sages-femmes auprès des femmes enceintes ;**
- 72 séances collectives de préparation à l'accouchement et**
- 97 séances individuelles.**

Au-delà de ces consultations et visites, les conseils par téléphone et la participation à l'animation de lieux d'accueil parents-enfants occupent une place croissante dans l'activité du service de PMI.

Autres actions de prévention sanitaire

Vaccinations : 1 819 vaccinations ont été effectuées.

Prophylaxie du cancer : le dépistage systématique du cancer du sein, confié à l'ARDOC, est proposé à toutes les femmes de 50 à 74 ans du département : 9 589 femmes ont été contactées ; 5 084 mammographies ont été réalisées, soit un taux de participation de 53 %.

LE SERVICE SOCIAL DEPARTEMENTAL

Le Service Social Départemental exerce ses missions au moyen d'une équipe pluri-professionnelle. L'activité du service est en augmentation constante : 8 723 personnes ont été visitées à domicile en 2005 (8 591 en 2004 ; 8 377 en 2003).

Pour les assistants sociaux de polyvalence, les motifs d'intervention restent principalement liés au budget (29 % des demandes) et auprès d'adultes (73 % du public). Il donne lieu dans bon nombre de situations à des demandes d'aide financière (5 384), indice de précarité. L'accompagnement dans les démarches administratives (23,12 %) représente aussi une demande importante pour cette catégorie de public. L'intervention auprès des enfants et des jeunes concerne en grande partie l'agrément et le suivi des assistantes maternelles (25,41 %), mais aussi la mission protection de l'enfance (17,75 %) et le suivi social et éducatif (17,53 %) qui restent une mission prioritaire.

Les travailleurs sociaux R.M.I. accompagnent des adultes à plusieurs niveaux :

- dans leur parcours d'insertion professionnelle (28,6 %)
- dans les démarches liées au budget (19,13 %)
- dans la résolution de problèmes administratifs (17,58 %)
- dans la prise en compte des problèmes de santé (11,59 %)
- dans leur démarche d'insertion sociale (9,76 %)

Les interventions auprès des personnes âgées et handicapées s'exercent essentiellement dans une mission de protection des adultes vulnérables (46 %).

Les conseillères en économie sociale et familiale réalisant l'accompagnement budgétaire ont effectué en 2005 auprès d'adultes essentiellement (88,5 %) :

1 380 visites à domicile et 2 999 accueils en permanence.

Les dossiers de surendettement instruits ou suivis sont en augmentation régulière (22,64 %), les personnes âgées ou handicapées rencontrées sont en augmentation (637 en 2005 ; 557 en 2004).

Les conseillères en économie sociale et familiale spécialisées dans la mission d'A.S.L.L. (Accompagnement Social lié au Logement) sont les travailleurs sociaux qui rencontrent le plus de jeunes (214) confrontés à des problèmes de logement (38,31 %) auprès duquel les difficultés du budget (18,69 %) donnent lieu à un suivi social et éducatif (11,68 %). La mission A.S.L.L. repose aussi sur l'aide à des personnes adultes dont le budget (29,28 %) et les problèmes administratifs (18,80 %) sont une préoccupation forte.



OUVERTURE DU TERRITOIRE

le Conseil Général chaque jour à vos côtés

LE DESENCLAVEMENT NUMERIQUE

E-service :

La création d'un véritable Système d'Information Géographique (SIG) avec une centralisation et une sécurisation des données permet au Conseil Général d'ouvrir ses données aux Collectivités Locales en intégrant la numérisation du cadastre. Une plate-forme de dématérialisation des appels d'offres départementale a été mise en place. 86 collectivités locales y ont adhéré. Le projet de transfert au contrôle de légalité « ACTES » a été lancé. Par ailleurs, le Conseil Général a mis en ligne de nouveaux formulaires sur les sites www.cg15.fr et www.cybercantal.org (liste des assistantes maternelles, billetterie de la station du Lioran, Guide des Aides, Marchés Publics, fonds notariaux des Archives ...). Par le biais du Co-Marquage, les e-services proposés par la Documentation Française et l'ADAE ont été intégrés au site cg15.fr.

Cybercantal :

2005 fut véritablement le lancement du plan CyberCantal 2 avec des actions abouties :

CYBERCANTAL Grand Public	Renouvellement des P.C. dans les centres de ressources Soutien à l'emploi et frais de déplacement	Budget : 100 000 € 16 Centres de ressources (première tranche de 5 P.C.) 3 Animateurs
CYBERCANTAL Territoires	Bornes internet d'accès à l'administration électronique Dématérialisation des Appels d'offres	Budget : 47 348,44 € 11 Bornes installées Budget : 71 948, 73 € 86 collectivités adhérentes
CYBERCANTAL Entreprises	ADSI e-commerce	Budget : 66 676, 42 € 10 dossiers expertise sur les dossiers

Pour l'administration électronique, une convention a été signée avec les principaux organismes publics départementaux (CAF, MSA, CPAM, ANPE...) qui fixe les modalités d'accès aux services par les nouveaux outils (visio-accueils et bornes internet). Le projet régional de cartables numériques (ou ENT) a été lancé sous la coordination du Rectorat. Une convention et un groupement de commande sont en cours de finalisation. D'autres projets portés par des Collectivités locales ont été soutenus par le Conseil Général (Lan Partie d'Ydes ou d'Aurillac, Bus.net...).

La Téléphonie Mobile :

10 relais « zones blanches » sont en service, chacun pouvant couvrir plusieurs communes :

- 5 en phase 1, couvrant les communes de Condat, Montboudif, Chanterelle, Trémouille, Champs-sur-Tarentaine, Jabrun et Saint-Urcize.
- 5 en phase 2, couvrant les communes de Dienne, Lavigerie, Velzic, Laroquevieille, Saint-Cirgues-de-Jordanne, Lascelle, Carlat, Saint-Etienne-de-Carlat, Badailhac, Cros-de-Ronesque et Saint-Saury.

Il est à noter qu'hors programme « zones blanches », la couverture de la RN122 a également été nettement améliorée.

Le Haut Débit :

Le déploiement suit son cours avec la connexion en ADSL de 58 centraux téléphoniques France Telecom depuis la signature de la convention « Département Innovant ». Ces installations permettent la desserte de 168 communes, soit 81 % de la population (objectif de 94 % pour 2006). La Zone d'Activité aurillacoise de Baradel a été connectée au très haut débit. Une convention a été signée avec la Région et les autres Départements d'Auvergne pour la résorption des zones d'ombre (soit 6 % de la population non encore desservie fin 2006).





LE RESEAU ROUTIER

L'année 2005 s'inscrit dans une étape de transition avant l'acte II de la décentralisation qui verra le Département se doter de nouvelles responsabilités dans le domaine routier. Dans cette attente, le Conseil Général a poursuivi la réalisation des investissements conformément aux objectifs du schéma routier départemental tout en maintenant le niveau d'entretien courant des routes départementales et en assurant le financement de la viabilité hivernale.

Avec le soutien du Conseil Régional d'Auvergne, le programme d'investissement a permis de poursuivre les objectifs prioritaires suivants :

- **Désenclavement vers les départements voisins et les axes principaux A 20, A 89, A 75 et RN 88.**
- **Poursuite du maillage du territoire et principalement de tous les chefs-lieux de Cantons et les Communes les plus importantes.**
- **Préservation du patrimoine et mise en valeur des ouvrages d'art et murs de soutènement, embellissement des bourgs et villages.**
- **Amélioration de la sécurité.**



L'effort particulier d'investissement sur les opérations structurantes s'est traduit par l'inscription d'opérations importantes, telles que :

- **RD 920 – Déviation d'Arpajon-sur-Cère.**
- **RD 922 – Déviation des Quatre Chemins.**
- **RD 990 – Achèvement de la liaison Carlat - Raulhac.**

Cet effort a constitué la première étape d'une programmation pluriannuelle qui comprend des opérations particulièrement conséquentes, telles que :

- **RD 926 – Déviation de Saint-Flour.**
- **La modernisation de la RD 922.**
- **La RN 120 après son transfert au 11/01/06 au Département.**



Au-delà des autres opérations d'investissement consistant à poursuivre le maillage de l'ensemble du territoire à partir des réseaux structurants et d'intérêt départemental et touristique, l'année 2005 a été marquée par un effort en faveur de l'adaptation des itinéraires cyclables et a pris en compte, dans un cadre conventionnel, les initiatives des communes et des établissements publics de coopération intercommunale pour le développement de nouvelles zones d'activités. A titre d'exemple, on peut citer l'aménagement du giratoire de Volzac à Saint-Flour.

Parmi les neuf cents ponts, murs et ouvrages d'art qu'il convient de conforter ou d'adapter aux contraintes modernes du trafic, plusieurs chantiers importants ont été conduits en 2005 :

- RD 51 : Consolidation du Pont du RAMIER**
- RD 32 : Consolidation du Pont du Moulin de PERS**
- RD 761 : Consolidation du Pont des LIEVRES**
- RD 52 : Réparation du mur de BROUSSE**
- RD 60 : Consolidation du mur de TOURNEMIRE**
- RD 59 : Consolidation du Pont de CAYROLS**
- RD 680 : Réparation du Pont du pied de la RAMPE**
- RD 922 : Consolidation du pont TANEL à SAINT-MARTIN-VALMEROUX**
- RD 6 : Réfection du mur de la côte de CROZAT**
- RD 30 : Consolidation du pont du MARILHOU**
- RD 536 : Consolidation du Pont du BONJON à CONDAT**
- RD 239 : Réparation du Pont du CHAMPEIX**
- RD 10 : Consolidation du pont de SAINT-PONCY**
- RD 921 : Réparation du mur de la côte de LANAU**

En matière de sécurité routière, les objectifs poursuivis se sont inscrits dans le cadre de la politique nationale visant à intégrer la sécurité des usagers dans toutes les actions d'amélioration du réseau. Cette contrainte s'est traduite par un traitement systématique de tous les carrefours, la hiérarchisation définissant le régime de priorité à respecter. La résorption des points de concentration des accidents et un traitement homogène des caractéristiques donnent des résultats tout à fait encourageants incitant le Département à poursuivre son action dans ce domaine.

En traverses d'agglomérations, le Département accompagne les aménagements sous maîtrise d'ouvrage communale, tout particulièrement en termes de sécurité, avec la réalisation de carrefours giratoires dont l'efficacité en entrées d'agglomérations n'est plus à démontrer.

Parmi les aménagements les plus importants qui contribuent à améliorer la sécurité en s'inscrivant dans la politique de cycloroutes, citons :

- RD 17 – Aménagement entre Saint-Simon et Lestrade,
- RD 617 – La Course du Mouton – Roannes-Saint-Mary.

La signalisation horizontale et verticale, les programmes de renouvellement des couches de roulement et les équipements de sécurité contribuent également à l'amélioration de la sécurité et au confort des usagers.

Comme tous les ans, le montant de la redevance d'usage a permis de poursuivre l'effort de renouvellement du parc de matériel mis à disposition de la Direction Départementale de l'Équipement.

LA DESSERTE AÉRIENNE

Ligne aérienne AURILLAC – PARIS ORLY

Depuis mai 2002, la société AIRLINAIR exploite, dans le cadre d'une convention de délégation de service public, la ligne aérienne AURILLAC / PARIS ORLY.

Cette ligne bénéficie du Fonds d'Intervention pour les Aéroports et le Transport Aérien (FIATA), qui est désormais géré au titre du budget de l'État. La Région AUVERGNE intervient à hauteur de 200 000 € sur le coût restant à la charge des collectivités.

Dans le cadre de la nouvelle convention, l'intervention financière du Département s'élève, après déduction de la participation du FIATA et de la Région Auvergne, à 37,5 % du déficit laissé à la charge des trois partenaires : Conseil Général, Communauté d'Agglomération et Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI). Toutefois, la CCI a elle aussi plafonné son intervention, ce qui accroît la charge du Département.

La participation du Département à la garantie de la ligne AURILLAC / PARIS ORLY s'est élevée pour 2005 à 374 181 €. Sa contribution en année pleine est en fait supérieure à 500 000 €.

AÉROPORT D'AURILLAC TRONQUIÈRES

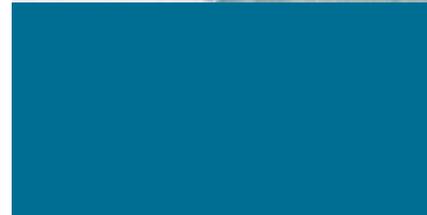
La participation du Département aux travaux d'investissement à intervenir à l'aéroport a été fixée à 37,5 % du montant global de la dépense. Une somme de 102 578 € a été versée en 2005 à ce titre. La participation du Département à la gestion de l'aéroport s'élève pour 2005 à 69 719 €.

AÉRODROME DE SAINT-FLOUR - COLTINES

La participation du Département aux dépenses de fonctionnement engagées par le syndicat mixte gestionnaire de cet aérodrome s'élève, pour 2005 à 10 521 €.

Le Département verse en outre une subvention en annuités correspondant au remboursement des emprunts contractés pour les investissements.

Désormais cette intervention se fera prioritairement en capital.





EDUCATION ET FORMATION

Le Conseil Général chaque jour à vos côtés

Enseignement primaire, secondaire, supérieur et activités périscolaires ont représenté en 2005 un engagement de près de quatre millions d'euros. Les transports scolaires constituent pour leur part, un budget de 5,65 millions d'euros.

LES COLLEGES :

Investissement

En 2005, le montant des crédits engagés au titre des charges d'entretien, grosses réparations et rénovation des collèges s'est élevé à 1 100 000 €. Ces crédits ont permis la mise en œuvre du programme 2005 dont les opérations principales sont les suivantes :

- En matière d'hygiène et de sécurité :

La mise en conformité des installations électriques, de gaz, de détection incendie, la restructuration et l'équipement des cuisines et locaux annexes... A ce titre des travaux ont été engagés, notamment à Allanche, Maurs, Pierrefort, Saint-Mamet et Ydes.

- En matière de maintenance des bâtiments et de leurs installations :

La rénovation des menuiseries extérieures, des toitures, des installations de chauffage et plomberie, l'aménagement des espaces extérieurs... Les dépenses engagées dans ce domaine ont principalement concerné les établissements d'Allanche, Massiac, Murat, Pleaux et Vic-sur-Cère.

- En matière d'aménagements liés aux conditions d'accueil des élèves et du personnel et aux projets pédagogiques :

Ont été rénovés des réfectoires, des salles de classes, des CDI, des préaux, des appartements, des locaux administratifs... Les opérations les plus importantes ont concerné les collèges la Ponétie à Aurillac, Massiac, Maurs et Saint-Mamet.

Par ailleurs, le programme de restructuration et rénovation des collèges Blaise Pascal à Saint-Flour et Jeanne de la Treilhe à Aurillac a été engagé. Les études d'avant-projets détaillés ont été validées avec des estimations de coût des travaux arrêtées respectivement à 5 650 000 € HT et 3 043 000 € HT. Concernant les collèges de Mauriac et Riom-ès-Montagnes, un programme de mise en sécurité de ces deux établissements a été adopté. Une autorisation de programme de 1,7 Million d'€ a été votée pour chacune des opérations dont la première phase de réalisation devra intervenir en 2006.

Fonctionnement

Les interventions du Conseil Général en faveur des collèges publics se sont poursuivies en 2005, avec une dotation de fonctionnement des collèges de 1 904 059 €. A celle-ci s'ajoutent : le soutien aux projets d'établissements qui contribuent au renforcement de l'identité européenne (19 établissements ont été soutenus pour un montant de subventions de 34 673 €) ; le soutien à la promotion de la viande bovine de qualité (10 établissements ont été accompagnés par le Conseil Général pour un montant de 17 010 € de subventions) ; la dotation spécifique destinée à favoriser les déplacements pédagogiques à hauteur de 3 000 € par collège. De plus, les collèges publics ont bénéficié en 2005 d'une dotation complémentaire pour les aider à faire face à la hausse des charges de viabilisation. Seize établissements se sont vu attribuer une aide spécifique pour un montant total de 50 679 €.

En outre, 2005 a vu la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 relative au transfert des personnels TOS et à l'exercice des missions de restauration, d'accueil, d'hébergement et d'entretien. Un groupe de travail composé de représentants des principaux de collèges, de gestionnaires et d'élus du Conseil Général a été mis en place afin de rédiger la convention Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ) / Conseil Général telle que stipulée dans la loi, et pour appréhender les conditions d'exercice de ces missions.

Concernant les collèges privés, un effort particulier a été consenti en faveur des travaux de mise aux normes et de sécurité réalisés au sein des établissements puisque l'enveloppe annuelle consacrée à ces travaux a été portée à 90 000 €. Quant au fonctionnement, il a représenté une dotation de 633 539 €.



LES AUTRES INTERVENTIONS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Elles concernent en premier chef **l'Enseignement Supérieur**. 186 000 € ont été engagés en 2005, dont 138 000 € en faveur de l'Association Aurillac Université.

Par ailleurs, cinq cent six collégiens, lycéens ou étudiants ont bénéficié des **bourses départementales** pour un montant de 113 520 €.

Concernant **l'offre de loisirs**, le Conseil Général a poursuivi son engagement afin de favoriser la mobilité des jeunes et des adolescents dans le cadre des contrats éducatifs locaux et des activités proposées par les centres de loisirs.

Dix-huit structures ont été soutenues par le Conseil Général dans ce cadre pour un montant de 52 159 €. Cinq communes ont bénéficié de 240 190 € de subventions pour l'aménagement ou la rénovation de centres de loisirs sans hébergement. Plus de dix mille enfants ont pu profiter des journées en centres de loisirs ou des sorties de ski pour un montant de subventions de 182 623 €.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Conseil Général organise et gère le transport collectif de personnes sur l'ensemble du territoire cantalien à l'exception du territoire défini par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac conformément aux dispositions prévues par la Loi d'Orientations sur les Transports Intérieurs du 30 décembre 1982. A ce titre, il assure donc le suivi de l'ensemble du schéma des transports collectifs constitué par les quarante lignes régulières routières interurbaines de voyageurs et l'ensemble des services empruntés par les scolaires.

Circuits créés pour la desserte des établissements d'enseignement :

401 circuits de transport purement scolaires ont été organisés pour l'année scolaire 2004/2005, gérés par 156 organisateurs de second rang définis de la façon suivante :

- 128 communes
- 2 syndicats intercommunaux
- 17 associations de parents d'élèves
- 3 établissements scolaires
- 4 communautés de communes
- 2 syndicats intercommunaux de transport

4 224 élèves scolarisés de la maternelle à la terminale ont bénéficié quotidiennement de ces circuits, soit 3 984 112 kilomètres parcourus annuellement et subventionnés par le Département.

Transport des scolaires sur des lignes régulières routières ou ferroviaires :

706 élèves demi-pensionnaires et 478 élèves internes ont souscrit un abonnement sur des lignes régulières routières. Par ailleurs, 92 élèves demi-pensionnaires empruntent quotidiennement les lignes SNCF et 168 internes bénéficient d'un abonnement SNCF.

Transport des élèves par les familles :

308 élèves sont transportés chaque jour par leur famille, soit parce qu'ils sont domiciliés à plus de 3 km d'une ligne régulière routière ou d'un service SNCF ou d'un circuit scolaire qu'ils empruntent en complément, soit qu'il n'existe aucun autre moyen de transport. 144 élèves internes sont par ailleurs transportés hebdomadairement par leur famille.

Transport des élèves et étudiants handicapés :

Au titre de l'année scolaire 2004/2005, le Département a assuré et pris en charge le transport de 112 élèves et étudiants handicapés.

Transport des élèves internes scolarisés hors du CANTAL :

237 élèves scolarisés hors du CANTAL ont bénéficié d'une subvention du Département. Durant l'année scolaire 2004-2005, ce sont donc au total 6 469 élèves qui ont bénéficié d'une prise en charge financière de leur transport scolaire. L'intervention globale du Département au titre des transports scolaires s'élève pour le budget 2005 à 5 647 521 €. Le Conseil Général récupère auprès des autorités organisatrices de second rang et/ou des familles 25 % du montant global du coût des transports à vocation purement scolaire, soit 853 489 € en 2005.





ECONOMIE ET EMPLOI

Le Conseil Général chaque jour à vos côtés



L'AGRICULTURE :

Au cours de l'exercice 2005, le Conseil Général a traité 1 142 dossiers d'aide concernant directement l'agriculture. Le programme d'actions en faveur de l'agriculture de l'année 2005 s'est traduit par un engagement financier global de 3 897 429 € dont :

- 3 342 477 € relatifs à des actions de la convention 2003-2005,
- 554 952 € pour des actions hors convention.

Quatre axes d'intervention sont prévus au titre de la convention :

Des acteurs performants : Cette action, qui regroupe des aides à l'installation des jeunes agriculteurs, à une profession organisée et solidaire, et des mesures visant à renforcer la technicité du métier, a représenté un engagement global de 653 252 € dont 164 157 € en faveur de l'installation.

Des infrastructures modernes : A la mise en place du plan État de modernisation des bâtiments d'élevage et afin d'optimiser l'ensemble des aides publiques en faveur des exploitations d'élevage, le Conseil Général a décidé, le 1^{er} juillet 2005, de participer au plan bâtiment pour la construction ou l'extension des bâtiments d'élevage à partir de 800 m d'altitude, la transformation à la ferme des produits issus de l'activité d'élevage bovin et ovin, les investissements relatifs au stockage des effluents d'élevage hors zone vulnérable. Cette mesure a permis d'engager 32 dossiers pour une somme de 79 471 € faisant appel à un cofinancement FEOPA d'un montant identique. Cet axe prévoit également des aides à la construction et à la modernisation des bâtiments d'élevage ainsi qu'aux investissements liés à une production diversifiée qui ont représenté 365 demandes pour un montant global de 1 191 909 €.

Des productions de qualité : Ces mesures qui tendent à encourager les agriculteurs à entrer dans des programmes pour une amélioration génétique des cheptels, un renforcement de la qualité sanitaire, une production allant vers une labellisation, la diversification de la production, la valorisation et la promotion des productions agricoles, se sont traduites par le traitement de 345 dossiers représentant un montant d'aide de 908 747 €.

Des races emblématiques : Le plan départemental qui a pour but de contribuer à l'essor des races Salers et Aubrac grâce à l'amélioration génétique des animaux et cheptels, la diffusion du progrès génétique auprès des éleveurs, et au développement des outils de promotion et de communication a représenté un engagement de 509 098 € réparti entre 653 bénéficiaires dont 472 945 € pour la Salers.

Par ailleurs, l'action du Conseil Général en faveur de l'agriculture concernant des mesures de programmes spécifiques se décline de la façon suivante :

- Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole : 144 854 € ont été consacrés à la mise aux normes des bâtiments d'élevage de vingt-cinq exploitations et 101 477 € pour le financement des travaux de construction d'une station d'épuration pour le retraitement des effluents d'une laiterie.
- Modernisation des outils d'abattage : Des aides départementales ont été accordées pour un montant global de 270 100 €.
- Accueil des stagiaires vétérinaires
- Désinfection des étables
- Fonctionnement de l'Association de Défense Sanitaire

L'INDUSTRIE, LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

Convention de Développement Economique (2004-2006)

Pacte Cantal pour le développement et l'emploi :

La 5^{ème} Convention de Développement Economique « PACTE CANTAL » a été signée le 4 octobre 2004 pour trois années avec l'État. Sa dotation budgétaire annuelle est de 2 000 000 € financée par l'État, le Département et le Conseil Régional d'Auvergne. En 2005 pour l'ensemble du programme, 128 entreprises et collectivités territoriales ont été subventionnées pour un montant d'aide de 2 535 380 €, représentant 20 115 345 € d'investissements.

Cette convention s'articule autour de 4 actions :

- Action 1 : Accès aux conseils / innovation / expérimentation.
- Action 2 : Accès aux investissements/nouveaux marchés/démarche qualité.
- Action 3 : Création et maintien des emplois.
- Action 4 : Offre d'accueil des entreprises.

Quatre réunions du Comité Paritaire d'Attribution des Aides ont été tenues en 2005.

Créations, transmissions, reprises d'entreprises artisanales et commerciales.

Ce dispositif, instauré en 2005, favorise les initiatives privées concourant à maintenir et à renforcer l'offre de services marchands sur la totalité du territoire départemental. Au cours de l'année écoulée, 173 dossiers de créations ou reprises d'entreprises commerciales, artisanales et de services ont été ainsi financés pour un montant d'aides de 1 069 921 €, soit un investissement de 4 249 663 €.

Développement des entreprises artisanales, commerciales ou de services.

Ce dispositif conforte le développement des entreprises artisanales, commerciales et de services de moins de 10 salariés sur l'ensemble du territoire départemental. Au cours de l'année 2005, 213 dossiers ont été financés pour un montant d'aides de 1 244 573 €, soit un investissement de 4 978 259 €.

Primes aux apprentis de l'artisanat.

En 2005, 15 245 € ont été versés à 59 apprentis de l'artisanat.

Encourager l'innovation.

Six projets ont été soutenus au titre du fonds d'aide à l'innovation soit un montant global de subvention de 219 000 €, réparti équitablement entre projets industriels ou de service, et projets touristiques. Ce dispositif a notamment permis de soutenir l'accueil de projets exogènes et en particulier le centre d'appel dédié à la gestion de la relation client de l'entreprise Percall.

Accompagner les interventions de développement et d'animation économiques.

A ce titre, le Département a participé à hauteur de 650 000 € au budget du Comité d'Expansion Économique du Cantal. Outre cette contribution, le Conseil Général a consacré aux structures et manifestations à caractère économique 218 790 €, dont 50 000 € au titre de la Mission Agroalimentaire. Par ailleurs, une Convention a été signée le 7 février 2005 entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et le Conseil Général afin de favoriser la protection de l'environnement, la promotion des savoir-faire et notamment des métiers d'art, la mise en œuvre du Revenu Minimum d'Activité, l'accès des jeunes aux métiers de l'artisanat et la polyvalence des services. Le département abonde cette Convention à hauteur de 50 000 €.

CANTAL EXPANSION :

L'Agence de développement économique du Conseil Général du Cantal

Recentré autour de ces trois missions principales :

- La promotion, la prospection et l'accueil de nouvelles activités et de nouvelles populations.
- L'accompagnement au développement des entreprises prioritaires sur des marchés extérieurs.
- Les politiques sectorielles autour de l'animation de filières.

Cantal Expansion a pour objectifs :

- D'accroître la valeur ajoutée produite dans le Cantal**
- De renforcer l'attractivité économique du Cantal**
- De coordonner les politiques d'accueil des territoires**

Pour y répondre, une nouvelle organisation opérationnelle a été mise en place en 2005 préparant le regroupement en 2006 avec Cantal Tourisme sous la bannière de Cantal Développement.

Recherche d'investisseurs

Cantal Expansion a conduit une action de prospection auprès des différents intervenants dans le domaine des centres d'appel. Cette mission a donné lieu en 2005 à l'implantation de la société PERCALL opérateur en hot line à Aurillac. Par ailleurs, un travail très important d'accompagnement a été conduit en 2005 visant à l'implantation d'une activité d'embouteillage d'eau de source sur le secteur de Coltines en collaboration avec la Communauté de Communes de la Planèze. Cantal Expansion a aussi travaillé à la recherche de groupes touristiques majeurs intervenant dans le développement immobilier et dans l'exploitation touristique de résidences, à ce titre, Cantal Expansion a participé à un stand régional organisé par la Mission Régionale à la Création d'Entreprises lors des deux éditions du Salon des Entrepreneurs à Paris et à Lyon. De même, le Comité a organisé un stand départemental avec des espaces Pays lors de la 3^{ème} édition de la Foire à l'Installation en milieu rural, dans le cadre de l'opération « Projets en campagne » à Limoges.

Mission AgroAlimentaire

La Mission AgroAlimentaire du Cantal s'inscrit dans le prolongement des actions menées par l'Interconsulaire du Cantal dans le cadre du Fonds Commun de Promotion AgroAlimentaire. La mission est cofinancée par le Crédit Agricole Centre France, l'Interconsulaire du Cantal et le Conseil Général du Cantal. La Mission AgroAlimentaire du Cantal portée par Cantal Expansion et dotée de compétences et de moyens renforcés [humains et financiers], a pour objectif d'apporter un appui opérationnel aux entreprises en fonction de leurs problématiques propres, visant prioritairement leur développement commercial.

Animation de la plate-forme « Cantal Initiative »

Cantal Expansion assure l'animation et la gestion de la plate-forme d'initiative locale Cantal Initiatives. En 2005, une enveloppe de prêt de 219 500 € a été accordée-, représentant 43 dossiers.

Quelques éclairages sur l'action du Comité d'expansion :

REGAL 2005

Organisés en partenariat avec l'Agence Régionale de Développement Economique, les rendez-vous d'affaires européennes des produits agroalimentaires régionaux Regal 2005 se sont déroulés les 21 et 22 septembre 2005 à Aurillac. 88 fournisseurs et 105 acheteurs présents sur la manifestation. 1 900 rendez-vous organisés sur 2 jours.

Salon International de l'Agriculture de Paris

Cantal Expansion a organisé pour la première fois un stand de 200 m² au Salon International de l'Agriculture du 26 février au 6 mars en collaboration avec des professionnels cantaliens mettant en avant nos produits de terroir, visant à la promotion du Cantal.





LE TOURISME

Les actions du Conseil Général au titre du tourisme s'intègrent dans le cadre du Schéma Départemental du Tourisme, actualisé en 2005 en lien étroit avec le nouveau Schéma Régional. Au total, 180 dossiers de demandes de subventions ont été instruits.

Les hébergements touristiques :

Ce programme a permis de soutenir la modernisation des hébergements touristiques sur le département ainsi que leur développement dans un souci de qualité et de réponse aux attentes d'une clientèle de plus en plus exigeante. Par ailleurs, une réflexion a été engagée pour soutenir les cafés en milieu rural qui s'engageront à réaliser des casse-croûte à toute heure et proposer animations et informations touristiques en réponse aux attentes de la clientèle touristique.

L'hôtellerie - La restauration :

Les restaurants, hôtels, hôtels-restaurants, classés au minimum tourisme sans étoile après travaux, à l'exception des chaînes hôtelières intégrées, pouvaient prétendre jusqu'en juin 2005 à une aide sous forme de bonifications d'intérêts des emprunts contractés pour la mise en conformité aux normes d'hygiène et de sécurité et le développement de leur établissement. Cette action a permis de soutenir 10 dossiers, pour un montant global de subventions de 74 364 € correspondant à 820 900 € d'investissements. Une importante réflexion a été menée dans le courant de l'année afin de définir de nouvelles modalités d'interventions adoptées le 17 juin 2005 par l'Assemblée départementale et favorisant :

- la création d'auberges de pays ou de nouveaux hôtels classés 2 étoiles et plus,
- la modernisation des établissements existants classés 1 étoile au moins ou leur agrandissement et la modernisation des restaurants de tourisme,
- la création d'équipements de loisirs complémentaires susceptibles de conforter l'activité et d'allonger la durée des séjours,
- la transmission des hôtels.

Dans le cadre de ce nouveau dispositif, 12 dossiers ont fait l'objet d'attribution de subventions pour un montant global de 234 795 € correspondant à 2 834 840 € d'investissement. En complément de ce programme, le Département a subventionné à hauteur de 22 056 € la création de deux nouvelles fermes auberges dont l'investissement global s'élève à 151 916 €.

Les Villages de Vacances / L'hôtellerie de plein air :

Cette action encourage la création et la modernisation de parcs résidentiels de loisirs, de villages de vacances et de centres d'hébergements pour enfants et adolescents, ainsi que l'installation d'aires de camping-cars intercommunales et la modernisation des campings existants de façon à leur permettre d'accéder au niveau de qualité exigée par la clientèle. Le Département a pu soutenir pour un montant total de 163 457 €, sept projets dont les investissements se sont élevés à de 1 230 090 €.

Les Chambres d'Hôtes :

Cette forme d'hébergement qui connaît un succès croissant auprès de la clientèle a été subventionnée à hauteur de 46 402 € permettant la réalisation de 18 chambres d'hôtes réparties chez cinq propriétaires.

Les Meublés de Tourisme :

Quarante-huit projets de création de meublés (41 avec le label Gîtes de France et 7 avec le label Clévacances) ont été subventionnés correspondant à un engagement global de 393 094 € de crédit. 9 de ces projets proposeront également une qualification particulière : neige, pêche ou accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ces deux derniers dispositifs ont été complétés en cours d'année afin de soutenir la création de meublés ou chambres d'hôtes dans des granges de caractère selon des modalités plus adaptées à l'ampleur des investissements et aux caractéristiques architecturales du bâti concerné.

Les Gîtes d'Étape et de Séjours :

Ce dispositif, en lien étroit avec le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées et le développement des activités de pleine nature, a connu un intérêt majeur en 2005 et a conduit à subventionner pour un montant total de 62 250 €, cinq projets dont 4 créations et 1 modernisation/extension. 85 lits supplémentaires verront ainsi le jour sur le département dans ce type d'hébergements pour un investissement global de 429 534 €.

Les aménagements touristiques :

Équipements touristiques :

Cinq opérations ont été subventionnées pour un montant de 192 083 € concernant la création d'équipements touristiques et de loisirs destinés à favoriser l'émergence de filières touristiques ou l'acquisition de matériel de loisirs, ce qui représente un investissement sur le département de 1 064 632 €. Ce dispositif a par ailleurs été revalorisé en cours d'année compte tenu de la suppression du programme en faveur des pôles touristiques.

Zones Nordiques :

12 132 € de subventions ont été attribuées sur le domaine de la Zone Nordique Lioran-Haute Planèze pour la création de 3 sentiers raquettes et la pose de barrière à neige.

Syndicats Mixtes à Vocation Touristique et Société d'Economie Mixte :

Le Département a contribué aux dépenses de cinq syndicats mixtes à vocation touristique (Garabit-Grandval, Saint-Etienne-Cantalès, Puy Mary, Super-Lioran, Scénoparc Io), pour un montant global de 161 322 € en investissement et 613 805 € en fonctionnement.

En outre, le Conseil Général a contribué à hauteur de plus de 3 millions d'euros à l'augmentation du capital de la SEM de Chaudes-Aigues afin de mener à bien le projet de réhabilitation du Centre thermal

L'expertise touristique

9 études ont été subventionnées pour un montant de 39 500 €, visant à la définition de stratégies de développement touristique, la création de produits touristiques ou la faisabilité économique et technique de projets d'hébergements touristiques. Le Conseil Général a également élaboré en partenariat avec le CAUE un guide d'aide à la conception de meublés, chambres d'hôtes ou gîtes d'étape et de séjour.

L'animation, la professionnalisation et la promotion touristique

Outre sa participation aux dépenses de fonctionnement du Comité Départemental du Tourisme pour un montant de 899 200 € et à hauteur de 120 000 € pour la gestion de l'Aire de Garabit, le Conseil Général participe au fonctionnement de vingt-deux organismes et associations à vocation touristique pour un montant de 187 302 €. Il s'est engagé dans le soutien à la professionnalisation des offices de tourisme en y consacrant, dès 2005, 79 000 €, en complément du soutien apporté au financement des guides d'accueil à hauteur de 26 410 €. Diverses manifestations touristiques d'intérêt départemental, contribuant à l'animation du territoire ont également été soutenues à hauteur de 52 700 €.

La randonnée et le cyclotourisme

Depuis 1995, la mise en œuvre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée a permis la réalisation de 132 opérations associatives, communales ou intercommunales, d'ouverture, d'aménagement ou d'entretien d'itinéraires, soit près de 5 780 km de sentiers financés, ainsi que la réalisation de douze topoguides de pays. En 2005, le Conseil Général a permis la création et l'aménagement de 442 km d'itinéraires, la réhabilitation et l'entretien de 690 km d'itinéraires, l'édition de plusieurs topoguides, la création d'un document d'appel sur la randonnée. En outre, le développement des itinéraires de cyclotourisme a conduit à structurer le maillage d'itinéraires autour de l'axe transversal Vallée du Lot - Haute-Loire et à définir 27 circuits thématiques d'intérêt départemental. Enfin, le paramétrage du Système d'Information Géographique a permis de saisir une partie de la base de données liée aux activités de pleine nature. L'exploitation des données permet déjà de mieux appréhender la répartition des équipements et leur interaction avec les autres infrastructures touristiques.

TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU CONSEIL GENERAL

L'opération grand site national « Puy Mary - Volcan du Cantal »

Dans le cadre de l'opération « PUY MARY VOLCAN DU CANTAL » le permis de démolir et le permis de construire de la maison de site ayant été obtenus, les lots ont été attribués pour un montant total de 955 366 €. Le Conseil Général est par ailleurs un membre actif du Syndicat Mixte du Puy Mary chargé d'élaborer le programme définitif de l'Opération Grand Site National « Puy Mary - Volcan du Cantal ». Outre l'aménagement de la maison d'accueil au Pas de Peyrol qu'il porte, il participe à l'ensemble des travaux du syndicat.

Maison du Cantal à Garabit

Dans la Maison du Département à Garabit, le mur d'image a été mis en service (37 625 €). L'animation du site est assurée par le CDT. Elle a reçu 24 500 visiteurs durant la seule saison estivale.

Le Lioran

Après les importantes opérations d'investissement réalisées en 2003 et en 2004 au niveau de l'enneigement artificiel et des remontées mécaniques, l'année 2005 a été consacrée à la préparation de l'avenir. L'adoption en novembre 2005 par le Conseil Général du projet de développement de la station à dix ans marque une nouvelle étape dans la vie de ce pôle touristique majeur pour le département. Le positionnement retenu pour la station est celui d'une éco-station de montagne de « sport, forme et pleine nature » s'inscrivant dans une démarche de développement durable, de protection et de mise en valeur de l'environnement à l'échelle du Massif Cantalien.

La stratégie d'aménagement est la suivante :

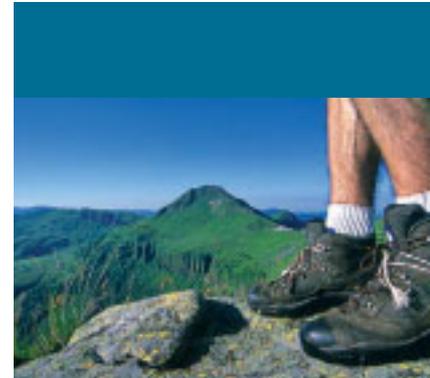
- Réduire la place de la voiture en développant un Transport en Commun en Site Propre (TCSP).
- Protéger les sites remarquables (Prat de Bouc, Font d'Alagnon).
- Conduire une politique équilibrée en matière d'immobilier de loisirs.
- Faire de Super-Lioran le cœur de station, en créant un véritable tissu urbain.

L'objectif est bien évidemment d'accroître la population touristique résidente et de bénéficier de deux véritables saisons.

LE COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME : « Cantal Tourisme »

2005 a constitué une année de transition pour le CDT. Des évolutions dans la stratégie générale de promotion du Cantal, intégrant l'action du Comité Régional du Tourisme, mais aussi la structuration des territoires autour des Agences Locales de Tourisme (ALT), ont été engagées qui trouveront leur pleine expression courant 2006. L'intersaison, la commercialisation, l'animation des territoires, l'observation de l'activité, figureront au premier rang des objectifs.

Au niveau de l'activité touristique, l'année 2005 aura été une année moyenne suivant les indications de SPOT Auvergne et de l'Observatoire Départemental du Tourisme. La baisse de la fréquentation touristique aura été de 4,4 % au total sur 2 ans (2004 et 2005), dans un contexte générale à la baisse certes, mais appelant des orientations nouvelles pour inverser cette tendance. Avec 140 000 lits touristiques et 5,3 millions de nuitées le tourisme pèse 15 % du PIB départemental. En 2005, la politique de promotion touristique menée par le CDT a essentiellement porté sur le programme d'Actions Régionales de Promotion et de participation à des salons : Salon des Vacances en France à Paris, Tourissima à Lille, Salon du Tourisme à Nantes, Mahana à Lyon, Salon de la Randonnée des Loisirs et Sports Nature à Paris. La clientèle française provient prioritairement de la proximité immédiate, de Paris, de Nantes et de Lyon, mais aussi de plus en plus du sud (Bouches-du-Rhône et Hérault). La Promotion étrangère a concerné quant à elle les Pays Bas, la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Espagne et l'Allemagne. Le CDT est en outre membre du Club Nature de la Maison de la France qui lui a permis de participer à un Eductour Cantal dans le cadre d'un Workshop « Destination Nature ». Le site Internet du CDT a enregistré 12 000 000 de connexions, qui représentent 151 992 visiteurs uniques. L'accueil presse a concerné 18 journalistes français et 23 étrangers. Les filières restent une orientation forte : pêche, cyclotourisme, randonnée, mais aussi mise en place du label Tourisme et Handicap.





ENVIRONNEMENT

Le Conseil Général chaque jour à vos côtés

En 2005, tous programmes confondus, 510 dossiers ont été instruits, représentant 5 400 000 € de crédits engagés. Globalement, les actions dans le domaine de l'environnement s'articulent autour des thèmes de l'eau, des déchets et de l'énergie, des milieux naturels, des paysages et du patrimoine bâti, de l'animation et de la sensibilisation.

L'EAU

Les activités de soutien technique et financier consistent en :

- une assistance technique, à travers la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (M.A.G.E.), aux collectivités gestionnaires des installations d'assainissement ou d'eau potable (environ 250 visites conseils ou bilans) ;
- le suivi de la qualité des eaux superficielles dans le cadre du Réseau National de Bassin, du Réseau complémentaire départemental ou des programmes de suivi particulier liés aux Contrats de rivières Cère et Célé (en tout 30 points faisant l'objet de 6 à 10 mesures chacun dans l'année, par les techniciens de la M.A.G.E.) ;
- l'achèvement de la démarche d'élaboration du schéma départemental d'alimentation en eau potable ;
- la mise en concertation, l'animation et l'accompagnement administratif et technique des plans locaux de production et de distribution de l'eau, engagés sur 9 secteurs prioritaires (100 communes) dans le cadre du programme Défi territorial ;
- la participation à la mise en place et au suivi des démarches concertées de bassin (4 Contrats de rivière, 2 projets de SAGE) ou de schémas locaux d'assainissement (16 nouveaux schémas engagés) ;
- la gestion de la programmation des aides aux démarches et équipements des collectivités dans ces domaines : 77 opérations engagées sur les programmes départementaux de soutien à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement (1,3 M € de subventions attribuées), auxquelles s'ajoutent 9 projets sur le programme de solidarité rurale (ex FNDAE) (236 000 € de subventions) ; 5 opérations de restauration et de gestion des espaces rivières (154 394 € de subventions) ; 7 dossiers de soutien à l'animation ou à la sensibilisation dans le cadre de contrats de rivières (55 454 € de subventions) ;
- l'animation du groupe de compétence Eau regroupant l'ensemble des partenaires administratifs, techniques ou financiers, visant notamment une meilleure coordination des interventions et valorisation des moyens financiers.

LES DÉCHETS ET L'ÉNERGIE

Le Conseil Général a été présent au sein du comité technique chargé de la révision du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers, en concertation avec les services de l'État, dont il prendra prochainement la responsabilité en direct. Il a assuré la gestion du fonds départemental de maîtrise des déchets constitué avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie. 12 opérations ont bénéficié de ce soutien (183 082 € d'aides). Le Plan bois-énergie et développement local s'est poursuivi en concertation avec l'ADEME et l'association bois-énergie. 16 dossiers ont été traités dans ce programme (533 176 € de subventions attribuées). Le plan soleil en partenariat avec l'ADEME et le Conseil Régional, destiné à promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire, a connu un essor important : 63 dossiers ; 45 740 € de subventions (pour mémoire 27 dossiers en 2004 pour 17 915 € de subventions, 11 dossiers en 2003 pour 6 000 € de subventions).

LES MILIEUX NATURELS

La concertation, développée notamment avec les services de l'État et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, autour du Plan départemental pour les zones humides, a abouti à l'élaboration d'un programme d'actions. La mission d'animation et d'appui technique pour la création d'un réseau départemental d'espaces naturels sensibles est entrée dans sa troisième phase d'appui à l'élaboration de plans de gestion sur les 10 sites retenus. Deux nouveaux sites, la falaise basaltique de Saint-Flour et le Lac du Pêcher, ont été classés au titre des espaces naturels départementaux.

LES PAYSAGES, LE PATRIMOINE BÂTI ET L'HABITAT

Ce domaine réserve une place importante au programme « Cœur de Village » soutenu désormais par le seul Département. 4 nouveaux diagnostics ont été engagés (9 480 € de subventions), qui s'ajoutent aux 76 opérations initiées précédemment. 8 communes sont entrées dans la phase de conception du projet d'ensemble (15 689 € d'aides) et 27 d'entre elles ont engagé ou poursuivi des travaux d'aménagement (598 835 € de subventions). Le Conseil Général a poursuivi la gestion des programmes d'aides à l'habitat, à travers le soutien : aux démarches OPAH (4 dossiers d'études préopérationnelles et 2 dossiers en phase d'animation. 63 172 €), à la réhabilitation des logements locatifs communaux (17 dossiers - 125 007 €), à la création de lotissements communaux (11 opérations - 261 517 €), à l'effacement des réseaux téléphoniques aériens (6 dossiers - 8 560 €), à la réhabilitation de logements par les créateurs ou repreneurs d'activités (5 dossiers - 17 565 €). Le Conseil Général a pu s'appuyer pour certains de ces programmes sur les compétences du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), dans le cadre de la convention de partenariat établie avec celui-ci.



L'ANIMATION ET LA SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

Ce domaine d'activité repose notamment sur un partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute-Auvergne (CPIE), chargé de l'animation de journées pédagogiques sur l'environnement auprès des établissements scolaires du département ou du grand public ; et du développement du centre de ressources et d'informations sur l'environnement. Un document guide sur l'environnement du département et ses enjeux a été édité dans ce cadre. Par ailleurs, le Conseil Général a soutenu le concours « 1 000 défis pour ma planète » et a instruit divers dossiers visant à la mise en place d'animations sur sites et à la promotion de l'environnement. Il a également accompagné 17 chantiers internationaux de jeunes.

L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LES ACTIONS FORESTIÈRES

L'action du Conseil général en faveur de l'aménagement rural concerne l'aménagement foncier et l'aménagement pastoral. Dans ce domaine de compétence du Département développé en concertation avec l'État dans le cadre de la Charte départementale pour l'aménagement foncier, 5 opérations de remembrement ou de réorganisation foncière sont en cours. La démarche d'étude préalable et de concertation locale qui a abouti à l'engagement de l'opération nouvelle de remembrement sur la commune d'Andelat, en lien avec le projet départemental d'aménagement routier, a été animée par le Conseil Général. Le partenariat avec la « mission haie » du CRPF s'est poursuivi à travers l'accompagnement des programmes (études préalables, schémas directeurs de haies, études d'impact, accompagnement des opérations d'entretien ou de plantations). Le Conseil Général a également instruit les opérations inscrites sur les programmes de soutien aux échanges amiables de terrains agricoles ou forestiers, aux travaux connexes aux opérations d'aménagement foncier et aux petites acquisitions foncières structurantes. Au titre de l'aménagement pastoral, le Conseil Général a soutenu 11 opérations d'aménagement de voirie pastorale ou d'aménagement en zone d'estive pour 48 872 € d'aides. Enfin, le Conseil Général a financé 44 dossiers, pour 48 989 € d'aides, au titre du soutien aux travaux sylvicoles, d'élaboration et de mise en œuvre des schémas de dessertes, contractualisés dans le cadre des chartes forestières de territoire.

LE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES ET DE RECHERCHE

Le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche effectue des analyses dans les domaines de la Santé animale, de la Qualité des produits alimentaires, de la Qualité de l'eau de l'environnement et effectue des prestations d'étalonnage en températures dans le domaine de la Métrologie. L'effectif total du laboratoire en 2005 est de 33 personnes. Pour mettre en œuvre ces analyses :

- Le Laboratoire est organisé en sept unités techniques : Immuno-sérologie, Microbiologie vétérinaire-Autopsie, Biologie Moléculaire, ESB, Microbiologie alimentaire et de l'eau, Chimie et Métrologie.
- Le Laboratoire est accrédité par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) pour 5 programmes d'essais : programmes 109 (immuno-sérologie), 116 (bactériologie animale), 167 (analyses ESB – Tremblante), 59 (microbiologie des produits alimentaires) et 100-1 (analyses physico-chimiques des eaux). Il est également accrédité par la section étalonnages du COFRAC dans le domaine des températures.
- Le Laboratoire est agréé par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère de l'environnement (agrément 1 et 2), ainsi que par la DRIRE pour la vérification des thermomètres.

Données tous secteurs confondus

	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre de dossiers	26 848	29 335	24 298	25 215	22 987
Nombre échantillons	425 190	468 281	404 315	365 913	338 630
Nombre paramètres	547 117	608 002	538 048	491 639	422 869

Ventilation de l'activité 2005 selon les unités techniques pour un CA total de 1 910 916 €

Secteurs	Unités techniques	Dossiers	Echantillons	Paramètres	CA (€H.T.)
Santé animale	Microbiologie vétérinaire	2 394	2 908	12 667	1 176 433
	Immuno-sérologie	15 236	291 744	367 449	
	Biologie moléculaire	2 196	16 693	2 993	
	ESB	910	22 368	22 323	536 273
Alimentation	Microbiologie alimentaire	1 690	3 768	11 198	89 625
Eau - environnement	Chimie	465	987	5 541	64 042
Métrologie	Métrologie	96	162	698	30 935

En 2005, aucune subvention du Budget principal versée au Budget annexe du laboratoire n'a été nécessaire pour équilibrer le budget. La subvention d'équilibre s'élevait en 2004 à 49 874 €.





CADRE DE VIE

le Conseil Général chaque jour à vos côtés



Les lignes régulières de transport

Le réseau des transports collectifs interurbains de voyageurs du CANTAL est constitué de 41 lignes régulières routières dont 38 sont conventionnées par le Département.

L'intervention du Département en faveur du transporteur collectif au titre du soutien apporté à l'ensemble de ces lignes régulières s'élève pour 2005 à 190 871 €.

Le Département apporte également un soutien financier à huit communautés de communes qui ont mis en place un système de transport à la demande sur leur territoire. Cette intervention s'élève à 12 475 € pour 2005.

L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

Développement territorial

Approuvé le 12 juin 1998, le Schéma Départemental de Développement Local a donné lieu à de profondes modifications lors de la séance plénière de novembre 2004, des modalités d'intervention du Conseil Général en faveur de l'émergence de projets de territoires ou de chartes de pays et de leur animation. L'objectif est d'offrir une grande souplesse d'intervention pour s'adapter de manière contractuelle aux spécificités des territoires.

Onze contrats de développement ont été signés avec les territoires du Cézallier, du Pays de Massiac, du Pays Gentiane, de la Planèze, du Pays de Pierrefort, du Pays de Murat, Cère et Goul, Sumène-Artense, Caldauguès-Aubrac, Pays de Saint-Flour et « Entre Cère et Rance ».

Quant aux projets d'investissement et d'équipement au nombre de 23 en 2005 portés par les structures intercommunales, ils ont représenté un engagement financier de 1 261 712 € dont : 233 713 € en fonctionnement et 1 027 999 € en investissement.

Le Fonds d'Équipement des Communes :

LE FONDS D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES URBAINES : Alimenté à hauteur de 364 700 €, ce fonds réservé aux communes dont la population est supérieure à 5 000 habitants (AURILLAC - ARPAJON-SUR-CÈRE - SAINT-FLOUR) et à la commune de MAURIAC en sa qualité de Sous Préfecture, a permis la réalisation de 7 opérations.

LE FONDS D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES RURALES : Alimenté à hauteur de 1 946 300 €, ce fonds a été réparti au cours des réunions cantonales. Il a permis la réalisation de 218 projets, portés par les communes cantaliennes.

Les autres soutiens

Ils ont concerné en 2005 les travaux de voirie rurale (12 projets financés pour un budget de 68 600 €), et plus ponctuellement un certain nombre de dépenses correspondant à des besoins particuliers des communes ou à des engagements contractuels (matériel de déneigement notamment : 74 opérations ont été subventionnées pour un montant de 341 024 €).

Une attention particulière a par ailleurs été portée aux communes d'altitude qui ont bénéficié d'une aide au déneigement de leur voirie dont les modalités ont été modifiées par délibération du Conseil Général du 17 juin 2005 (61 communes pour un montant de 85 663 € de subventions) et d'une bonification des conditions de subventionnement (taux et plafond de dépense) des acquisitions de matériel. Le Conseil Général s'est par ailleurs impliqué dans la répartition des sommes provenant du produit des amendes de police pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants. 27 communes ont bénéficié au total de 155 373 €.

Le Développement des activités pour l'Emploi des Jeunes

Des modalités spécifiques de soutien à l'emploi ont été mises en place par délibération du Conseil Général du 5 novembre 2004, tant en faveur de la pérennisation des postes emplois jeunes que de la professionnalisation des territoires et des structures dont les missions relèvent des politiques prioritaires de développement de l'Assemblée Départementale : développements local, culturel, sportif, éducatif et touristique, plan Cybercantal 2, portage de repas à domicile.

A ce titre, 66 postes ont été financés en 2005 :

- 58 au titre des engagements antérieurs relevant de l'ancien dispositif d'État : « Nouveaux services, nouveaux emplois »,
- 8 au titre du soutien à l'emploi relevant des nouvelles modalités.

LA CULTURE

Outre les établissements dont le Conseil Général a la responsabilité de par les lois de décentralisation (Médiathèque Départementale et Archives Départementales), l'engagement du Conseil Général s'est réalisé dans le cadre de la mise en place du Schéma Départemental de Développement Culturel adopté sur la période 2005-2007 et de la convention de moyens établie avec la DRAC Auvergne et la Région Auvergne.

Ce schéma est articulé autour de trois axes :

- accompagner les acteurs du territoire vers une meilleure structuration permettant une offre et des pratiques culturelles et artistiques facilitées pour tous au quotidien, toute l'année ;
- renforcer la présence artistique et culturelle dans le Cantal dans les domaines du spectacle vivant, du cinéma, de la littérature ;
- définir et mettre en œuvre une politique patrimoniale départementale.

En 2005, les actions menées pour un montant total de 276 047 € ont concerné :

La rénovation et la mise en valeur du patrimoine :

Monuments historiques : 41 opérations pour un montant de 572 490 €.

Objets non protégés : 14 opérations pour un montant de 39 045 €.

Patrimoine Rural Non Protégé public (P.R.N.P.) : 28 opérations pour un montant de 11 628 €.

Patrimoine Rural Non Protégé privé : 11 opérations pour un montant de 87 727 €.

La programmation relative au PRNP a été adoptée dans le cadre de la nouvelle compétence dorénavant exercée par le Conseil Général. Elle s'est accompagnée d'une réflexion importante sur les conditions d'accompagnement et de financement des maîtres d'ouvrage concernés notamment au titre de la sécurisation des objets mobiliers situés dans les édifices culturels cantaliens.

Le développement des pratiques et animations culturelles parmi lesquelles les pratiques musicales grâce à la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Enseignement Musical, dont l'actualisation a été adoptée par le Conseil Général en 2004. Neuf écoles de musique accueillant plus de mille élèves ont été subventionnées en 2005 (pour 190 679 €).

La mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et plus particulièrement au **Schéma Départemental des Enseignements Artistiques**, a nécessité le recrutement par l'ADMD d'un chargé de mission qui a engagé un travail d'état des lieux de l'enseignement musical dans le département. Différentes simulations seront élaborées pour arrêter une structuration de l'enseignement musical et chorégraphique.

La professionnalisation des acteurs :

la professionnalisation des agents de développement culturels, assistants de conservation, agents du patrimoine des bibliothèques... et le développement de leurs interventions ont fait l'objet de plusieurs conventions d'objectifs : Centre de Trielle, Compagnie Tricot, Théâtre Beliashe, Écomusée de la Margeride, Communauté de Communes du Pays de Pierrefort, La Passerelle à Saint-Flour, Communauté de Communes du Pays Gentiane, collectif occitan, Communauté de Communes Entre Cère et Rance.

Le développement du Cinéma Itinérant :

La diffusion du spectacle vivant dans le cadre du dispositif « **Scènes en partage** » qui a permis d'accueillir près de vingt compagnies professionnelles sur les communes d'Aurillac, Saint-Flour, Pierrefort, Allanche, Riom-ès-Montagnes, Montsalvy, Oradour, Brezons, Mourjou, Massiac, Neussargues, Montboudif, Cézens, Marchastel, Saint-Martin-Valmeroux, Champs-sur-Tarentaine, Lacapelle-Barrès, Valette, Narnhac, Saint-Georges, Gourdièges, Menet et Laveissière, représente un montant de subventions de 21 522 €.

LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

Le budget de la médiathèque départementale pour 2005 s'est élevé (hors salaires) à 261 972,38 €. Avec les moyens qui lui ont été octroyés, la médiathèque départementale a desservi 108 892 cantaliens sur 202 communes, soit un taux de couverture de 90,57 %. Les communes ont été desservies 3 fois dans l'année par les services de prêt de livres, discothèque, vidéothèque, ludothèque, multimédia et cartes IGN : les bibliobus ont effectué 592 tournées. 280 777 documents ont ainsi été déposés dans les communes. De plus 24 expositions ont été prêtées à 20 communes, et 7 journées de formation aux techniques de gestion bibliothéconomique ont été organisées au profit de 23 dépositaires communaux. Le fonds documentaire s'est accru de 9 393 unités dont 5 403 livres, 2 189 phonogrammes, 18 vidéogrammes, 1 265 DVD, 184 cédéroms, 334 jeux et jouets. 6 nouvelles expositions ont été réalisées et 12 bibliothèques municipales ont été dotées de mobilier complémentaire. La médiathèque départementale a développé en 2005 les prestations non documentaires à destination des communes, autour de 3 axes :

Les prestations d'assistance technique : Aide à l'informatisation, aide à la construction, ingénierie culturelle. En 2005, 5 communes ont bénéficié de ces prestations : Montsalvy, Naucelles, Neuvéglise, Saignes et Saint-Paul-des-Landes.

L'accès aux ressources documentaires électroniques : a été accru pour rendre le catalogue des fonds de la médiathèque départementale accessible à tous les cantaliens, en consultation comme en réservation sur Internet. Il s'agit de :

- Fournir aux communes qui informatisent leur bibliothèque la possibilité de récupérer les notices catalographiques de la médiathèque départementale.
- Donner accès à la consultation de cédéroms, professionnels ou documentaires.
- Compléter les services de prêt documentaires aux communes par la création d'un service nouveau de fourniture de ressources électroniques en ligne.

Les actions de coopération avec divers organismes partenaires : DRAC, DDJS, CRL et CRFCB, mais aussi avec les acteurs économiques du livre : libraires, éditeurs, auteurs... ou encore avec certains opérateurs moins « naturels » : CAF, UDAF, Cantal Expansion, maison d'arrêt d'Aurillac...

La médiathèque départementale, a organisé le 3^{ème} Salon Départemental du Livre de Jeunesse à Murat. Elle a également mis en place la 1^{ère} édition du festival départemental de lecture à voix haute, intitulé « Par monts et par mots » avec la collaboration technique et financière de la DRAC Auvergne.





LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Les Archives, tout en exerçant au nom de l'Etat une fonction régaliennne de contrôle scientifique et technique des archives publiques, indispensable à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine commun, joue un rôle de conseil à la disposition du réseau des « correspondants archives », pour répondre aux questions et donner des conseils théoriques ou pratiques à l'occasion de visites sur les lieux de conservation des archives des services publics. C'est ainsi que des réunions d'information sur les archives ont été organisées à l'attention des cadres de la trésorerie générale, des notaires, des secrétaires de mairie et élus, des cadres des organismes de sécurité sociale. Un des objectifs poursuivis est le recensement des services n'ayant pas versé depuis dix ans, ceci pour provoquer des versements. L'année 2005 a été marquée par la construction de la nouvelle salle de consultation des archives, qui portera le nom de Léonce Bouyssou, directrice des Archives départementales du Cantal de 1949 à 1982. L'ouverture est prévue au début du printemps 2006. Elle comportera 40 places (au lieu de 27), sera accessible commodément en rez-de-jardin et permettra la consultation d'un nombre accru d'usuels papier ainsi que de documents numérisés. Une cabine de consultation des documents audiovisuels en constitue une originalité. Par ailleurs, le programme de lectures d'archives, de conférences, de rencontres et d'expositions a été soutenu, ce qui a permis une connaissance et une reconnaissance accrues du service dans le paysage culturel, institutionnel et associatif, avec, pour conséquences, des entrées d'archives publiques ou privées, des collectes facilitées d'archives orales. Ces rencontres hors les murs sont d'une grande richesse humaine et intellectuelle. Le travail de valorisation culturelle nourrit la collecte, qui elle-même donne de nouvelles possibilités de valorisation.

Si l'année 2005 a été architecturale, l'année 2006 sera informatique. Les projets principaux sont : numérisation et microfilmage de l'état civil, acquisition d'un logiciel documentaire, rétro-conversion du catalogue papier de la bibliothèque. Mises à la disposition du public sur l'Internet, ces ressources documentaires participeront au rayonnement du Cantal et de son riche patrimoine écrit, bien au-delà des frontières du département.

L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA MUSIQUE ET LA DANSE DU CANTAL

Créée à l'initiative du Conseil Général dans le cadre d'une politique menée par l'Etat, l'Association Départementale pour la Musique et la Danse du Cantal (ADMD) a pour rôle le développement et la structuration de la vie musicale et chorégraphique du département. Ainsi, l'association joue un rôle général de :

- Information et conseil auprès du public, des élus, des structures culturelles.
- Coordination et promotion des initiatives et des projets au niveau du département.
- Proposition et action dans les domaines de la sensibilisation, l'enseignement, la formation, la création, la diffusion musicale et chorégraphique.

De façon plus spécifique, une convention liant l'ADMD, le Conseil Général et l'Etat (DRAC Auvergne) précise les missions et les financements alloués pour l'année 2005. Cette convention s'appuie sur le schéma d'orientation triennal adopté par le Conseil d'Administration de l'ADMD le 10 juin 2005, et élaboré dans un souci de parfaite cohérence avec le schéma départemental de développement culturel du Conseil Général.

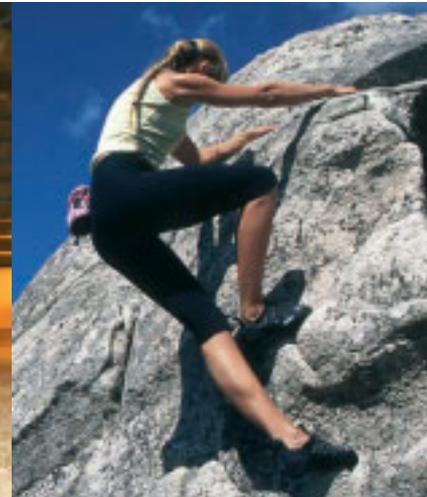
En 2005, l'ADMD a ainsi bénéficié de la part du Département d'une enveloppe globale de 172 000 € pour le fonctionnement et les actions mises en œuvre. La Direction Régionale des Affaires Culturelles a financé l'association à hauteur de 54 185 €.

Le développement de l'éducation artistique

L'ADMD participe au comité de pilotage de l'Education Nationale sur l'action culturelle départementale, qui assure notamment le suivi de la convention d'éducation artistique et culturelle pour le Cantal et de la charte départementale de développement de la pratique vocale et chorale, signées en 2003. C'est dans ce cadre que l'ADMD met en œuvre deux projets fédérateurs départementaux :

- **Chant et pratiques vocales** : Organisé en partenariat avec l'Education Nationale, le dispositif comporte deux volets : interventions d'artistes professionnels dans une dizaine de classes du premier et du second degré et formation des enseignants. Axé en 2005 sur la thématique « création de chansons », le projet débouche pour chaque classe sur une production publique organisée en relation avec les structures de diffusion du spectacle vivant du département.
- **Danse à l'école et Ainsis Dances** : En partenariat avec l'Education Nationale, ce dispositif inclut des interventions de danseurs professionnels dans une quinzaine de classes du premier et du second degré, la formation des enseignants et la rencontre avec des compagnies chorégraphiques sous forme de lecture-démonstration et de spectacles programmés en temps et hors temps scolaire.

En direction de la petite enfance, l'ADMD poursuit une politique menée dans ce secteur en collaboration avec l'agence régionale Auvergne Musiques Danses. Un temps fort est organisé au printemps autour de l'accueil d'un spectacle musical dans différentes communes, et un atelier départemental se déroule à l'automne en direction des professionnels de la petite enfance.



LE SPORT

La deuxième Charte Départementale pour le Développement du Sport dans le CANTAL, signée le 17 mars 2005 entre l'État, le Comité Départemental Olympique et Sportif et le Conseil Général, a été élaborée sur la base d'un bilan de réalisation des actions de la première charte et en concertation avec l'ensemble des partenaires du monde sportif.

Cette charte, dont la durée correspond à la nouvelle olympiade 2005-2008, affiche les objectifs prioritaires suivants :

- la pratique des jeunes,
- le renforcement et la valorisation du maillage sportif,
- la pratique de niveau national et régional,
- la prévention de la santé,
- la création d'emplois sportifs,
- la valorisation du Cantal à travers le sport,
- la mise en place d'une politique d'accueil des sportifs cantaliens.

La mise en œuvre de ces objectifs a représenté en 2005 un engagement financier de 725 000 € pour le Conseil Général. Les principaux postes sont : la formation des athlètes et des cadres (23 782 €), l'organisation de manifestations sportives (146 325 €), les frais de déplacement des équipes et des athlètes (416 052 €), les conventions d'objectifs Comité Départementaux (56 286 €).

A ce titre, les interventions de l'animateur sportif du Conseil Général, dont les actions d'animation et d'encadrement, sont organisées dans le cadre des contrats d'objectifs signés avec les représentants du sport scolaire : USEP et UNSS.

LA VIE QUOTIDIENNE :

LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le Conseil Général participe au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour un montant de 4 596 743 €, soit un budget de fonctionnement de 7 432 741 € et un budget d'investissement de 1 944 221 €.

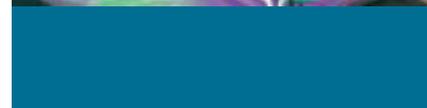
L'extension du Centre de Secours d'Allanche est terminée. Les travaux de construction de la nouvelle caserne de Montsalvy vont débiter. L'agrandissement des centres de secours de Massiac et Saint-Cernin est programmé ainsi que les travaux de ravalement du SDIS. Les travaux de construction du Centre d'Intervention et de l'Ecole Départementale du Lioran sont en cours.

L'activité opérationnelle des services d'incendie et de secours

	INCENDIE		SECOURS À PERSONNES		ACCIDENTS DE LA CIRCULATION		OPERATIONS DIVERSES		TOTAL DES INTERVENTIONS	
	Total	% variation	Total	% variation	Total	% variation	Total	% variation	Total	% variation
2001	882		3457		1034		1811		7184	
2002	995	12,81	4150	20,05	989	-4,35	1375	-24,08	7509	4,52
2003	1434	44,12	4533	9,23	763	-22,85	1882	36,87	8612	14,69
2004	629	-56,14	3346	-26,19	851	11,53	2347	29,49	7173	16,17
2005	728	15,74	4050	21,04	670	-27,01	1241	-96,37	6689	-6,75

Prévention contre les risques bâtimentaires

	1er groupe	2ème groupe	Arrdt. Aurillac	Arrdt. Saint-Flour	Arrdt. Mauriac
Etude permis de construire	46	73	90	63	37
Visite de sécurité			188	71	46
Réunion de la commission			12	7	6



La décentralisation acte II

Un nouveau périmètre pour l'action départementale

L'acte II de la décentralisation est maintenant en « phase active » avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2005, de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Cette loi consacre de nouveaux transferts de compétences au profit des collectivités territoriales, qui viennent parachever un dispositif constitutionnel et législatif engagé depuis 1982. Elle s'inscrit dans la continuité de la réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 et des lois organiques relatives au référendum local, à l'expérimentation des collectivités locales et à leur autonomie financière. Cette réforme aura des incidences fortes en termes d'organisation et de stratégie dans la gestion des politiques publiques et la gestion financière.

Le Département : champ privilégié de l'action sociale et des solidarités

Le législateur a entendu faire du Département le «**Chef de file de l'action sociale**». Dans cette perspective, il appartient désormais au Conseil Général d'adopter le **Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-sociale**. L'action sociale en faveur des **personnes âgées** est renforcée : le Département devient le seul pilote de la coordination gérontologique. A ce titre, il lui appartient de garantir la continuité du fonctionnement des trois **Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)** qui lui sont transférés. De surcroît, le **Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées (CODERPA)** est placé auprès du Président du Conseil Général. **Dans le domaine de la jeunesse**, le Conseil Général se voit transférer au 1^{er} janvier 2005 en pleine et entière responsabilité le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). En complémentarité avec l'action sociale, **l'Aide à la Personne** est elle aussi renforcée puisque le Département se voit également transférer la gestion du Fonds de Solidarité Logement (FSL). Quant au **Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD)**, il est désormais co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil Général. En marge de l'action sociale et de l'aide aux personnes, la loi « recentralise » vers l'Etat des compétences confiées aux départements en 1983 dans le domaine de **la lutte contre les grandes maladies** (tuberculose, infections sexuellement transmissibles, cancer).

acteur majeur en matière d'équipement

Les **compétences routières** dévolues au Département sont, de par la loi du 13 août 2004, étendues à certaines routes nationales. Pour le Cantal, seule la RN 120 a été transférée au Département. Au-delà de cette nouvelle répartition des réseaux routiers, le législateur a tenu à aller au bout de la logique engagée par l'Acte I de la Décentralisation en matière de moyens humains. C'est ainsi que le personnel que l'Etat met à la disposition des départements pour exercer leurs compétences sur le réseau routier départemental sera transféré. Cet aboutissement sera complété par le transfert de personnels affectés aux routes nationales à déclasser. Statutairement, le décret d'application sur le partage définitif des services, programmé pour 2006, ouvrira aux personnels mis à disposition une possibilité d'option pendant deux ans pour la Fonction Publique Territoriale. Dans le registre limitrophe de l'équipement environnemental, les Conseils Généraux doivent se préparer à prendre la responsabilité d'élaborer les **plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés**. Il convient toutefois de préciser que le Préfet conserve la maîtrise du dossier lorsque le plan est en cours de révision. Tel est le cas dans le Cantal. De même, les départements pourront désormais utiliser la **taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS)** pour financer les espaces, sites et itinéraires figurant au Plan Départemental des Espaces Naturels Sensibles, d'une part, les sites Natura 2000, d'autre part.

Le Département : champ de compétence étendu dans le secteur de l'éducation et de la culture

Dans le **domaine de l'éducation**, la loi du 13 août 2004 vise à parachever l'implication des collectivités locales dans le fonctionnement du système éducatif. Les lois de décentralisation de 1982-1983 avaient confié aux départements la charge de la construction, de l'équipement et de l'entretien des collèges. Le **transfert** décidé par la loi du 13 août 2004 concerne donc la gestion d'**une partie du personnel affecté dans les établissements**, le personnel enseignant, notamment, demeurant de la compétence de l'Etat. C'est ainsi que près de 80 000 personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) exerçant leurs missions dans les collèges sont transférés depuis le 1^{er} janvier 2005 aux départements ; plus de 170 TOS sont concernés dans le Cantal. En outre, le transfert de compétence n'est pas « total », dans la mesure où ces personnels relèvent, au quotidien, à la fois de l'autorité fonctionnelle du principal de collège et de l'autorité hiérarchique du Président du Conseil Général. Par ailleurs, la définition de la **carte scolaire** pour les collèges publics incombe désormais au Département. Le Département aura aussi à adopter d'ici fin 2006 un **schéma départemental du développement des enseignements artistiques** dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Enfin, les crédits mis en œuvre par l'Etat pour la conservation du **patrimoine rural non protégé (PRNP)** sont transférés aux départements.

L'économie : une compétence partagée. Le logement : champ de compétence facultatif

Pour ce qui concerne le développement économique, la loi a conféré à la Région un rôle de coordonnateur, laissant au Département la liberté de participer au financement de dispositifs régionaux, mais aussi de mettre, comme il le souhaite, en œuvre son propre régime d'aides avec l'aval de l'Etat ou de la Région. Le Département entend exercer pleinement son rôle dans ce domaine.

La loi du 13 août 2004 autorise les Préfets à déléguer par convention aux Départements, si ceux-ci le souhaitent, et à partir du 1^{er} janvier 2005, les aides publiques que sont les aides à la pierre en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition de logements locatifs sociaux, les aides destinées à la rénovation de l'habitat privé, celles en faveur de la location-accession et de la création de places d'hébergement. Cette délégation de compétence ne peut s'exercer que hors des périmètres des EPCI disposant d'un PLH et ayant choisi d'exercer leur propre délégation. Une décision doit être prise en 2006 par l'Assemblée départementale sur cette question.

Le Plan d'Action Départementale **Proximité et Ouverture**



L'action en faveur
des cantaliens :
**« le Conseil Général,
chaque jour à vos côtés »**

Offrir un environnement
de bien-être à celles
et ceux qui
« pensent Cantal »
et font le choix du
développement
équilibré

L'action pour
le Cantal :
**Des valeurs et un cadre
de vie à partager**



Les grandes orientations de notre collectivité :

- **Renforcer l'attractivité et la compétitivité du Cantal**
- **Affirmer notre vocation de collectivité de proximité**
- **Bâtir une politique contractuelle**
- **Répondre aux aspirations de nos concitoyens**

Le Cantal, Naturellement tendance

Hôtel du Département
28, Av.Gambetta - 15015 Aurillac Cedex
04 71 46 20 20
www.cg15.fr

